



PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFET DE LA SOMME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro 33

1er juillet 2010

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS
N° 33 du 1er juillet 2010

SOMMAIRE

ARRÊTÉS DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT

BUREAU DU CABINET

Objet : Liste des établissements recevant du public et immeuble de grande hauteur implantés dans la Somme au 31 décembre 2009 et soumis aux dispositions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique-----	1
Objet : Médaille d'honneur agricole-----	1
Objet : Médaille d'honneur régionale, départementale et communale-----	6
Objet : délégation de signature : cabinet-----	27
Objet : délégation de signature : permanences des sous-préfets et du secrétaire général pour les affaires régionales	28

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Objet : CNAC du 8 avril 2010 – création d'un ensemble commercial à VILLERS-BRETONNEUX-----	29
--	----

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME

Objet : Règlement intérieur de la Commission locale d'amélioration de l'habitat du département de la Somme-----	30
Objet : Arrêté portant sur la régulation des blaireaux-----	31
Objet : Arrêté fixant la liste des animaux classés nuisibles et fixant les modalités de destruction à tir pour la période du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 pour le département de la Somme.-----	33

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DE LA SOMME

Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (APREDA ASSOCIATION PREVENTION DELINQUANCE ADOLESCENTE)-----	37
Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (AIKIDO SAINT GRATIEN)-----	37
Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (JAVELOT CLUB D'AMIENS FAUBOURG DE HEM)-----	38
Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (ASSOCIATION GYMNASTIQUE DE MOLLIENS DREUIL AGM)-----	39
Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (CLUB DE DANSE DE OISEMONT C D O)-----	39
Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (CYCLO CLUB D'AIRAINES STAND DE GARDE)-----	40
Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (BOWLING ESPACE JEUNES)-----	41
Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (CYCLO CLUB VAL DE SOMME)-----	41
Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (ASSOCIATION HUCHENNEVILLE TURTLE BIKE)-----	42
Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (BADMINTON DU CANTON DE NOUVION)-----	42
Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (ESPRIT RUN)-----	43
Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (CLUB DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN CAYEUX SUR MER)-----	44
Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (ROUE LIBRE 80)-----	44

ARRÊTÉS DU PRÉFET DE RÉGION

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

Objet : Arrêté préfectoral fixant la liste des sites fluviaux concernés par l'article R312-4 ter du Code de la Route relatif à la circulation des véhicules pouvant être autorisée dans la limite des 100 km autour d'un port intérieur ou	
--	--

d'un autre site fluvial aménagé pour le chargement ou le déchargement des bateaux de navigation intérieure ou des navires-----	45
Objet : Arrêté portant composition du comité régional des céréales de Picardie-----	48
Objet : Fixation de la liste des candidats admis au concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer dans la région Picardie au titre de l'année 2010-----	49
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,	
Objet : Arrêté portant délégation de signature générale-----	50
Objet : Arrêté portant délégation de signature en qualité de Responsable des budgets opérationnels de programme (RBOP) et de Responsable d'unité opérationnelle (RUO) pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat-----	51
Objet : Agrément simple d'un organisme de services à la personne (n° N/170610/F/080/S/040)-----	52
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE PICARDIE	
Objet : Arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2010 portant sur la composition du Comité Régional des Céréales de Picardie-----	53
AUTRES	
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PICARDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME	
Objet : Délégation de signatures du Centre des Finances publiques de Saint Valéry-sur-Somme-----	54
PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD	
Objet : Arrêté préfectoral N°55 / 2010, étendant la délégation de signature du préfet maritime de la manche et de la mer du nord aux cadres de la délégation à la mer et au littoral du département de la somme-----	54
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ	
Objet : Arrêté n° DROS-HD-DT60-10-004, autorisation de création d'un SESSAD de 15 places avec redéploiement de 4 places de l'IRPR de Longueil Annel, géré par l'Association de Santé Mentale « La Nouvelle Forge » sis 2 avenue de l'Europe 60100 CREIL-----	55
Objet : Arrêté n° DROS-HD-DT60-10-005, autorisation de création d'un IMPRO de 44 places par redéploiement de 44 places de l'IRPR de Longueil Annel géré par l'Association de Santé Mentale « La Nouvelle Forge » sis 2 avenue de l'Europe 60100 CREIL-----	56
Objet : Modification d'une Société d'Exercice Libéral de biologiste-responsable, biologistes coresponsables et biologistes médicaux de laboratoire de biologie médicale à Méru (60110)-----	57
Objet : Modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale à Méru (60110)-----	58
Objet : Modification d'une Société d'Exercice Libéral de biologiste-responsable, biologistes coresponsables et biologistes médicaux de laboratoire de biologie médicale à Creil (60100)-----	59
Objet : Arrêté n° 2010-001 DPPRS fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Picardie-----	60
CENTRE HOSPITALIER INTERDÉPARTEMENTAL DE CLERMONT DE L'OISE	
Objet : Avis de concours externe sur titres pour le recrutement d'un cadre de santé (filiale rééducation)-----	65
Objet : Avis de concours interne sur titres pour le recrutement de quatre cadres de santé (filiale infirmière)-----	65
CENTRE HOSPITALIER D'ALBERT	
Objet : Recrutement sans concours d'adjoint administratif hospitalier 2ème classe-----	66
Objet : Recrutement sans concours d'agent des services hospitaliers qualifié-----	66
UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE	
Objet : Arrêté portant délégation de signature à M. Henri COPIN-----	66

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS
N° 33 du 1er juillet 2010

ARRÊTÉS DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT

BUREAU DU CABINET

Objet : Liste des établissements recevant du public et immeuble de grande hauteur implantés dans la Somme au 31 décembre 2009 et soumis aux dispositions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R 123-47,
Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,
Vu le décret du 16 février 2009 nommant M. Michel DELPUECH, préfet de la région Picardie, préfet de la Somme,
Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité modifié par les décrets n° 97-645 du 31 mai 1997, n° 2004-160 du 17 février 2004, n° 2006-665 du 7 juin 2006 et n° 2006-1089 du 30 août 2006,
Vu l'arrêté préfectoral du 10 avril 2007 portant renouvellement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
Vu le compte-rendu de la réunion du 8 mars 2010 de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1er : La liste des établissements recevant du public et immeuble de grande hauteur appartenant au 1er groupe (de la 1ère à la 4ème catégorie) et au 2ème groupe avec locaux à sommeil (5ème catégorie), connus au 31 décembre 2009 et implantés dans le département de la Somme, figure au document joint en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Ce document, établi par le service départemental d'incendie et de secours, est consultable sur le SIT de la préfecture.

Article 3 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le sous-préfet, directeur de cabinet, MM. les sous-préfets d'arrondissement, Mmes et MM. les maires du département, M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Amiens, le 26 mai 2010

Le préfet,

Michel DELPUECH

Objet : Médaille d'honneur agricole

Vu le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole;
Vu le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole, modifié par les décrets n° 2000-726 du 25 juillet 2000 et n° 2001-740 du 23 août 2001;
Vu l'arrêté du 11 décembre 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2010;
Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Monsieur BRANCOURT Michel

Directeur de l'agence d'Albert, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 18 avenue Charles Boulanger à PERONNE

- Monsieur BRIANCHON Philippe

Tractoriste, EARL DELPLANQUE, ALBERT.
demeurant 19 allée des Lilas à DREUIL LES AMIENS

- Madame CAVILLON Lise née COTRELLE

Assistante commerciale, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 21 résidence Bellevue à BEAUVAL

- Madame CHARTON Hélène

Gestionnaire Service Production, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET.
demeurant 64 rue Charles Dubois à AMIENS

- Madame CORNU Lydie
Assistante de gestion commerciale, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 82 rue des Martinets à ST VALERY SUR SOMME

- Madame DELATTRE Thérèse
Employée en comptabilité, SAPA NÉGOCE, DAOURS.
demeurant 15 rue de la Crête à CORBIE

- Monsieur DEVAUX Jean-François
Technicien bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 2 rue du Grand Puits à BUSSY LES DAOURS

- Madame DUFETELLE Christine
Femme de ménage, SICADAP, FONTAINE SOUS MONTDIDIER
demeurant 7 rue du Moulin à MESNIL ST GEORGES

- Madame ERRARD Sylvie née PERRIN
Télégestionnaire Sinistres, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET.
demeurant 4 allée René Laënnec à DREUIL LES AMIENS

- Monsieur FAKIR Ali
Responsable Activité bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 7 rue de la Contrescarpe à AMIENS

- Monsieur GAFFET Emmanuel
Agent Froid Ferme, SODIAAL UNION, RIVERY CEDEX.
demeurant 3 Ruelle Hocquemont à CANDAS

- Madame GAMBIER née AHR Sylvie
Responsable unité pilotage bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 10 rue Comtesse de Mailly à FOLLEVILLE

- Monsieur GRUCY Olivier
Chargé de clientèle Agri, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET.
demeurant 41 rue du Royaume-Uni à AMIENS

- Madame HALLOT Dolorès née BEVELOT
Attachée de clientèle, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET.
demeurant 52 bis route de Doullens à ALBERT

- Madame HENRIET Christelle née CLEMENT
Conseillère clientèle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
demeurant 15 Grande rue à ETRICOURT MANANCOURT

- Madame LAGOUTTE Sophie née DEHEYER
Secrétaire, SICADAP, FONTAINE SOUS MONTDIDIER
demeurant 4 rue Charles Violette à QUIRY LE SEC

- Monsieur LECLET Thierry
Responsable de la sécurité du système d'information, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE,
AMIENS.
demeurant 22 rue François Villon à AMIENS

- Madame LEKEUX Cathy
Attachée commerciale, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 60 route d'Amiens à MAIZICOURT

- Madame MANIER Sylvie
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant le hameau Cécilia - 42 chemin Mont Roti à CAYEUX SUR MER

- Monsieur NIBART Jean-Bernard
Manutentionnaire, SICADAP, FONTAINE SOUS MONTDIDIER
demeurant 13 rue Pasteur à MONTDIDIER

- Madame PAILLET Delphine née BERTRAND
Technicienne Sélection Surveillance, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET.
demeurant 302 chaussée Jules Ferry à AMIENS

- Madame RICARD Dominique née HUET
Chargée de recouvrement, CAISSE DE MSA DE PICARDIE, BOVES.
demeurant 91 rue Delpech à AMIENS

- Madame RICHARD Patricia née MARECHAL
Chargée de clientèle Collectivités, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET.
demeurant 6 rue du maréchal Foch à VILLERS BRETONNEUX

- Mademoiselle SILVE Célia
Assistante ADV, DESIALIS, CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE.
demeurant 17 rue Roger Salengro à ALBERT

- Madame THOMAS Christine née D'HOINE
Cadre de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 10 rue Jacques Cartier à AMIENS

- Monsieur VERMOESEN Christophe
Conseiller commercial Agri Pro, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 498 rue du Trinvil à ST QUENTIN LA MOTTE
Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée :

- Madame BAYARD Evelyne née HEURET
Assistante commerciale, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant Rue François Mauriac à SALOUEL

- Madame BOBOEUF Sylvie
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 28 rue de Flandre à LIANCOURT FOSSE

- Madame BOUREL Viviane née MAMOT
Employée de comptabilité, NORIAP, BOVES.
demeurant 3 bis, rue Joliot Curie à WARLOY BAILLON

- Madame BOUVET Josée née SAGUEZ
Trésorière, NORIAP, BOVES.
demeurant 21 rue du Pré Bégond à TALMAS

- Monsieur BRANDICOURT Thierry
Contrôleur auditeur, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 21 Ch'fond de rue à MOLLIENS AU BOIS

- Monsieur BRIANCHON Philippe
Tractoriste, EARL DELPLANQUE, ALBERT.
demeurant 19 allée des Lilas à DREUIL LES AMIENS

- Madame CARPENTIER Dany née DECOIN
Agent administratif, CAISSE DE MSA DE PICARDIE, BOVES.
demeurant 5 rue du comte Enguerrand à BOVES

- Monsieur DELBARRE Bertrand
Surveillant Station, UPCL, AIRAINES.
demeurant 5 rue Vieille chaussée de Paris à AIRAINES

- Madame DENEVE Pascale
Correspondant à l'accueil, CAISSE DE MSA DE PICARDIE, BOVES.
demeurant 10 rue Pablo Picasso à POULAINVILLE

- Monsieur DEVILLERS Jean-François
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 65 route de Rouen à PONT DE METZ

- Monsieur GAMBIER Alain
Responsable service CABP, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 52 allée de la Sixième Heure à AMIENS

- Monsieur GRICOURT Roger
Chauffeur-livreur, SICADAP, FONTAINE SOUS MONTDIDIER.
demeurant 8 rue Marivaux à AMIENS

- Monsieur LAMBERT Gu
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 137 rue Haleine Ridoux à AMIENS

- Madame LE ROY Martine née BIZET
Employée, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 85 rue Alexandre Dumas à AMIENS

- Monsieur PRENTGARBE Philippe
Ouvrier, TEREOS, ATTIN.
demeurant 1 rue de l'Eglise à BRIE

- Madame STAES Sylvie née LETOMBE
Chargée Unité Contrôle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 12 rue Alphonse Laurent à CORBIE

- Monsieur TALLANDIER Eric
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 34 Grande rue à LANGUEVOISIN QUIQUERY
Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- Monsieur BAYARD Léon
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.

demeurant 234 chemin de la Messe à ALLERY
- Monsieur BAYARD Noël
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 24 rue de la Maladrerie à NAMPS MAISNIL
- Madame BOCQUET Françoise
Assistante monétique, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 439 avenue du 14 juillet 1789 à AMIENS
- Monsieur BRIANCHON Philippe
Tractoriste, EARL DELPLANQUE, ALBERT.
demeurant 19 allée des Lilas à DREUIL LES AMIENS
- Monsieur CHARPENTIER Jean-Jacques
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 8 rue Jean Catelas à SALEUX
- Monsieur CHOTEAU Bernard
Cadre Assurances, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET.
demeurant 8 rue de Bertangles - Frémont à VAUX EN AMIENOIS
- Monsieur CORRENT Reynaldo
Directeur d'agence, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 5 rue Commandeur à BEAUVAL
- Monsieur DASSONVILLE Pierre
Chargé de clientèle, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET.
demeurant 46 rue Kléber à WOINCOURT
- Monsieur DEBART Michel
Directeur d'agence, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 2 rue de l'Eglise à FRANVILLERS
- Monsieur DUFOSSE Philippe
Cadre de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 27 rue Dhavernas à AMIENS
- Monsieur FERON Denis
Chargé de clientèle agricole, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 1 rue du marais Bonhomme à MAISNIERES
- Madame GENIN Catherine née TANRE
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 152 rue Laurendeau à AMIENS
- Madame GRAVELINE Marie-Bernadette
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 87 route d'Abbeville à RUE
- Monsieur GUILLE Alain
Chef de service, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 56 rue Armand Lepage à DOMMARTIN
- Monsieur JULLIEN François
Analyste fonctionnement entreprise, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 61 rue Rousseau à AMIENS
- Monsieur LEMAIRE Christian
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant Apt B9 - Résidence Lavarenne à DOULLENS
- Madame LESIEUR Martine
Coordinateur , CAISSE DE MSA DE PICARDIE, BOVES.
demeurant 14 rue Olivier de Serres à AMIENS
- Madame MARTIN Dominique née GALLAND
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 1 rue du docteur Delville à FRIVILLE ESCARBOTIN
- Monsieur PASCOLI Jean-Pierre
Responsable monétique, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 1 rue Maurice Thédié à AMIENS
- Monsieur PAUCHET Alex
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 23 avenue Emile Zola à FRESSENNEVILLE
- Monsieur PERCHEVAL Alain
Cadre bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 19 rue du Bois de Rosières à FRESNOY AU VAL

- Madame PHILIBERT Evelyne née BALOCHE
Chimiste, TEREOS, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 10 impasse de Champagne à PERONNE

- Monsieur POMAGEOT Jean-Hugues
Cadre bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 35 rue du maréchal de Castries à AMIENS

- Monsieur PORQUET Joël
Ouvrier Régulation, TEREOS, ATTIN.
demeurant 664 chemin des Joncs Lannoy à RUE

- Madame POTRIQUIER Annie née ANSELIN
Agent administratif, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET.
demeurant 14 rue d'Aumont à BONNEVILLE

- Monsieur VANDERGHOTE Jean-Louis
Chargé d'affaires, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 149 chaussée Jules Ferry à AMIENS

- Madame WASSE Denise
Assistante commerciale, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 18 rue des Auges à POULAINVILLE

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Madame BELVAL Joëll
Employée, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 2 rue Dufourmantelle à LONG

- Monsieur DANIEL Martial
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 16 rue du Printemps à CAMBRON

- Madame DE WINTER Elisabeth
Cadre bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 11 rue des Lombards à AMIENS

- Monsieur DENIS Patrick
Employé de bureau, CAISSE DE MSA DE PICARDIE, BOVES.
demeurant 11 rue Albert Camus - apt 380 à AMIENS

- Monsieur FOURNIER Jany
Assistant responsable de secteur, TEREOS, BOIRY SAINTE RICTRUDE.
demeurant 4 ruelle Cambrai à LONGUEVAL

- Madame GRIFFOIN Véronique née BOULANGER
Assistante de clientèle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 88 rue Caroline Follet à CONTY

- Monsieur JOLLY Patrick
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 5 rue de la Pommeraie à SAINS EN AMIENOIS

- Madame LAFOREZ Colette née FLAMENT
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 11 chemin des Postes - Horgny à VILLERS CARBONNEL

- Madame NOLLET Brigitte née DEWIMILLE
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 11 rue Léon Breuval à MAILLY MAILLET

- Madame PETIT Marie-Paule née IMHOF
Employée de bureau, CAISSE DE MSA DE PICARDIE, BOVES.
demeurant 17 rue Camus à AMIENS

- Madame PHILIBERT Evelyne née BALOCHE
Chimiste, TEREOS, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 10 impasse de Champagne à PERONNE

- Madame POTRIQUIER Annie née ANSELIN
Agent administratif, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET.
demeurant 14 rue d'Aumont à BONNEVILLE

- Monsieur ROSANT André
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 11 rue du docteur Delville à FRIVILLE ESCARBOTIN

- Monsieur SAINT OUEN Jacques
Responsable Communication et Relations Extérieures, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET.
demeurant 12 rue des Paturelles à AMIENS

- Madame VARLET Monique née PETIT
Agent technique, CAISSE DE MSA DE PICARDIE, BOVES.
demeurant 66 rue Gaston Moutardier à AMIENS

- Monsieur VENET Dominique
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 71 rue Vascosan à AMIENS

- Madame VIGNON Thérèse
Directrice d'agence, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 6 rue du Bouloi à RUE

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

AMIENS, le 18 juin 2010
Le Préfet
Michel DELPUECH

Objet : Médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, modifié par le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret du 16 février 2009 nommant M. Michel DELPUECH en qualité de Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme ;
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2010;
Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur du Cabinet

ARRÊTE

Article 1er : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Madame BINA Edith née HERY
Conseiller municipal de VOYENNES
demeurant 13 rue de Villecourt à VOYENNES

- Monsieur BOITEL James
Adjoint au maire de SOYECOURT
demeurant 2 rue Neuve à SOYECOURT

- Monsieur BOYER Jacques
Conseiller municipal de SALOUEL
demeurant 42 rue du 8 mai 1945 à SALOUEL

- Monsieur CHATELAIN Jean-Claude
Maire de BEAUCOURT SUR L'ANCRE
demeurant 6 rue Hamel à BEAUCOURT SUR L'ANCRE

- Monsieur COCU Christian
Conseiller municipal de NEUVILLE COPPEGUEULE
demeurant 3 rue du 8 mai 1945 à NEUVILLE COPPEGUEULE

- Monsieur CORNET Patrick
Adjoint au maire de HENENCOURT
demeurant 11 rue Michel Vion à HENENCOURT

- Monsieur COROYER Jim
Conseiller municipal de NEUVILLE COPPEGUEULE
demeurant 15 rue du 8 mai 1945 à NEUVILLE COPPEGUEULE

- Monsieur COURTOIS Dominique
Conseiller municipal de BEAUCOURT SUR L'ANCRE
demeurant 2 rue de l'Eglise à BEAUCOURT SUR L'ANCRE

- Monsieur DORE Michel
Conseiller municipal de LA VICOIGNE
demeurant 13 Route nationale à LA VICOIGNE

- Monsieur FAUCHEZ René
Conseiller municipal de CRECY EN PONTTHIEU
demeurant 161 rue du maréchal Leclerc - Marcheville à CRECY EN PONTTHIEU

- Madame GOSSET Gilberte née BOUCHER
Ancienne conseillère municipale de LOUVRECHY

demeurant à LOUVRECHY
- Madame HENON Emilienne née BARY
Conseiller municipal de CHUIGNES
demeurant 10 rue du Cul de Sac à CHUIGNES
- Monsieur MAGNIER Jean-Marie
Ancien maire de LA VICOGNE
demeurant 17 rue de la Vallée à LA VICOGNE
- Monsieur MARIE Jacques
Conseiller municipal de BEUCAMPS LE VIEUX
demeurant Avenue de la Libération à BEUCAMPS LE VIEUX
- Monsieur MOREL Joël
Conseiller municipal de FRANQUEVILLE
demeurant 12 rue Principale à FRANQUEVILLE
- Monsieur NUTTENS Régis
Maire honoraire de PERTAIN
demeurant 7 domaine de Berseaucourt à PERTAIN
- Monsieur POUILLAUDE Daniel
Conseiller municipal de BEUCOURT SUR L'ANCRE
demeurant 3 rue le Hamel à BEUCOURT SUR L ANCRE
- Monsieur RICARD Didier
Maire de LOUVRECHY
demeurant 57 rue de la Chapelle à LOUVRECHY
- Madame ROCHOWIAK-MOREAU Lise
Conseiller municipal de SALOUEL
demeurant 42 rue du 8 mai 1945 à SALOUEL
- Madame ROS Claudine née BENNEZON
Conseiller municipal de GUILLAUCOURT
demeurant 2 rue d'Harbonnières à GUILLAUCOURT
- Monsieur SEGUIN Jean-Michel
Adjoint au maire de FRECHENCOURT
demeurant 4 grande rue à FRECHENCOURT
- Madame THUILLIER Annick
Conseiller municipal de CAIX
demeurant 3 rue de Blanc à CAIX
- Monsieur TOURNEUR Francis
Adjoint au maire de NEUVILLE COPPEGUEULE
demeurant 19 rue Jean Moulin à NEUVILLE COPPEGUEULE
Médaille VERMEIL
- Monsieur CHIVET René
Conseiller municipal de ETREJUST
demeurant à ETREJUST
- Monsieur COTTREL Jean-Claude
Ancien adjoint au maire de SALOUEL
demeurant 28 rue Jules Verne à SALOUEL
- Monsieur DE LAMETH Baudoin
Conseiller municipal de HENENCOURT
demeurant le Château à HENENCOURT
- Monsieur FRANCOIS Gervais
Maire honoraire de SOYECOURT
demeurant 6 rue Marcaille à SOYECOURT
- Monsieur FROMENT Jacques
Conseiller municipal de ETREJUST
demeurant à ETREJUST
- Monsieur HEBERT Jean-Guy
Conseiller municipal de SALOUEL
demeurant 78 avenue Jean Jaurès à SALOUEL
- Monsieur LAMBERTYN Paul
Conseiller municipal de LA VICOGNE
demeurant 57 Route nationale à LA VICOGNE
- Monsieur LECLERCQ Jakie
Maire de NEUVILLE COPPEGUEULE

demeurant 13 rue du 8 mai 1945 à NEUVILLE COPPEGUEULE
- Monsieur QUILLENT Jean-Claude
Adjoint au maire de NEUVILLE COPPEGUEULE
demeurant 2 rue de la Rosière à NEUVILLE COPPEGUEULE
- Monsieur SCOTTE Michel
Adjoint au maire de GUILLAUCOURT
demeurant 8 rue du Maréchal à GUILLAUCOURT
- Monsieur VANDEPITTE Michel
Maire de HENENCOURT
demeurant 1 rue de Millencourt à HENENCOURT
- Monsieur VIOLETTE Georges
Ancien adjoint au maire de HENENCOURT
demeurant 2 rue du Château à HENENCOURT
Médaille OR
- Monsieur BOULNOIS Pierre
Ancien maire de TILLOY FLORIVILLE
demeurant 18 rue de la Tuilerie à TILLOY FLORIVILLE
- Monsieur CARON Marcel
Maire honoraire de MAUREPAS
demeurant 10 rue de Combles à MAUREPAS
- Monsieur FOURQUEZ Alain
Ancien adjoint au maire de FONTAINE SUR SOMME
demeurant 4 rue Saint Martin à FONTAINE SUR SOMME
- Monsieur GERARD Jean-Pierre
Maire de AYENCOURT LE MONCHEL
demeurant 163 rue de Paris à AYENCOURT LE MONCHEL
- Monsieur KARWICKI Pierre
Maire honoraire de VILLERS CARBONNEL
demeurant 19 Grand'rue à VILLERS CARBONNEL
- Monsieur LEBETTRE Jean-Louis
Conseiller municipal de LOUVRECHY
demeurant Grande Rue à LOUVRECHY
- Monsieur MAILLE Gérard
Ancien conseiller municipal de SOYECOURT
demeurant 18 rue Neuve à SOYECOURT
- Monsieur PONCHEL Charles
Maire honoraire de CRECY EN PONTHEU
demeurant 3 avenue des Fusillés à CRECY EN PONTHEU
- Monsieur PROOT Gérard
Ancien maire de HERLEVILLE
demeurant 17 rue Anatole France à ROSIERES EN SANTERRE
- Monsieur QUILLENT Jacques
Conseiller municipal de NEUVILLE COPPEGUEULE
demeurant 30 rue des Chasses-Marées à NEUVILLE COPPEGUEULE
- Monsieur SAGNIER Régis
Ancien conseiller municipal de HENENCOURT
demeurant 24 rue Neuve à HENENCOURT
- Monsieur SUEUR Gilbert
Adjoint au maire de LANGUEVOISIN QUIQUERY
demeurant 5 Grande rue à LANGUEVOISIN QUIQUERY
Article 2 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :
Médaille ARGENT
- Monsieur ADAM Denis
Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 13 rue des Champs verts à ST VALERY SUR SOMME
- Monsieur ANDRIEU Serge
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 532 route de St Valery à LANCHERES
- Monsieur ANNAERT Christophe
Buandier qualifié, SYNDICAT INTERHOSPITALIER DE SECTEUR N° 2 de CORBIE

demeurant 13 rue des Genêts à CORBIE
- Madame AUDEGOND Michèle
Moniteur d'atelier, EPSOMS de AMIENS
demeurant 2 ter rue Anatole France à ROSIERES EN SANTERRE
- Madame AVELINE Florence née LEFEBVRE
Aide médico-psychologique, E.H.P.A.D. Castel Saint-Joseph de HODENG AU BOSC
demeurant 24 rue Coppegueule à ST LEGER SUR BRESLE
- Monsieur BACH Francis
Adjoint technique territorial de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 1 avenue du président René Coty à ABBEVILLE
- Madame BARBIER Dominique née FOURNY
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 31 rue des Verdriers à AMIENS
- Madame BAULAT Isabella
Agent des services hospitaliers qualifié, HOPITAL LOCAL de RUE
demeurant 24 place Anatole Gosselin à RUE
- Monsieur BEAUGEOIS Claude
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 1 boulevard Camille Roland à CORBIE
- Madame BECQUET Patricia née CRESSENT
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 45 avenue Charles Boulanger à PERONNE
- Madame BEGUIN Dominique née MONCHICOURT
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant Rue de la Fontaine à TERTRY
- Monsieur BELGUET Jean-Marie
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 10 route de Conty à LE BOSQUEL
- Madame BELGUET Jeanne
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 1 rue de Bourgogne à AILLY SUR NOYE
- Madame BELLET Claire née TELLIER
Agent des services hospitaliers qualifié, HOPITAL LOCAL de ST VALERY SUR SOMME
demeurant 572 rue des Eaux à LANCHERES
- Monsieur BERLANCOURT Bernard
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 1 rue Maurice Ravel à FRIVILLE ESCARBOTIN
- Monsieur BERNARD Christophe
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 17 rue Anatole Jouancoux à CACHY
- Mademoiselle BERTOUX Marie-Christine
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de CORBIE
demeurant 12 rue de l'Eglise à FRANVILLERS
- Madame BERTRAND Nathalie née VIGNAT
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE de ABBEVILLE
demeurant 46 rue Leday à ABBEVILLE
- Monsieur BITARELLE Alain
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 2 rue Principale à DOMPIERRE SUR AUTHIE
- Monsieur BLOND Michel
Technicien supérieur chef, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT EN SOMME
demeurant 12 route du Petit Camon à ALLONVILLE
- Monsieur BOCQUET Pascal
Ingénieur territorial, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 45 rue du Marais à BRAY LES MAREUIL
- Madame BOE Laurence née VENET
Aide soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 1 rue des Haies à TEMPLEUX LA FOSSE
- Madame BOGOVAC Michelle
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 22 rue Jean-Marc Laurent à AMIENS

- Monsieur BOIELDIEU Didier
Adjoint technique de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 45 rue du maréchal Leclerc à MONTAGNE FAYEL

- Monsieur BON Michel
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de VERSAILLES
demeurant 2 rue du docteur Prevel à DARGNIES

- Monsieur BONHOMME Bernard
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 8 la Place à MOYENNEVILLE

- Madame BORDEZ Valérie
Aide médico psychologique de classe normale, CENTRE HOSPITALIER de ALBERT
demeurant 9 rue Marcel Vast à ALBERT

- Monsieur BORDREZ André
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de LE CROTOY
demeurant Rue des Ecoles - St Firmin à LE CROTOY

- Monsieur BOST Benoît
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant Rue de Dompierre à ESTREES LES CRECY

- Monsieur BOUCHER Michel
Ingénieur territorial, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 13 rue Pierre Bachelet à RIVERY

- Madame BOUCHERON Véronique née TARGOSZ
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CORBIE
demeurant 17 rue Emile Zola à FOUILLOY

- Madame BRAILLY Michèle née MARSIAL
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 1 rue de la Neuville à ST LEGER LES DOMART

- Monsieur BRUN Philippe
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 4 rue de Champien à ROIGLISE

- Monsieur BRUNELLE Bruno
Adjoint administratif 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 11 bis rue André Ballin à BUIRE SUR L ANCRE

- Monsieur CAILLAT Eric
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 21 rue de la Vigne à DOMART EN PONTTHIEU

- Monsieur CAILLEUX Alain
Agent de maîtrise territorial, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 29 rue Cavée Lévêque à ST VALERY SUR SOMME

- Madame CANDAS Jacqueline née LEGER
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 137 rue de Menchecourt à ABBEVILLE

- Monsieur CAPART Jean-Luc
Contrôleur de travaux, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 3 rue de Péronne à ETERPIGNY

- Monsieur CARPENTIER Thierry
Infirmier DE de classe normale, HOPITAL LOCAL de ST VALERY SUR SOMME
demeurant 10 rue de Gascogne à ABBEVILLE

- Monsieur CARRE Patrick
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 46 rue de Péronne à BIACHES

- Madame CARREEL Corinne née DARNOUX
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE de MOREUIL
demeurant 15 avenue Edouard Branly à MOREUIL

- Madame CAUCHY Anita née FACQUEZ
Adjoint technique de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 3 rue d'Airaines à QUESNOY SUR AIRAINES

- Monsieur CAUWET Jacky
Agent de maîtrise territorial principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 24 rue Nithard à AMIENS

- Madame CHANOINE Dominique née QUINT

Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 21 rue Armand Lepage à DOMMARTIN
- Monsieur CHATELAIN Jean-Marie

Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 230 rue des Lilas à MONTDIDIER
- Madame CHOQUET Denise née BAUDEL

Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 26 Grande Rue à HARPONVILLE
- Madame CITERNE Chantal née NAVARRO

Rédactrice territoriale chef, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 11 rue des Moustiers à BEAUVAL
- Madame COCATRIX Sylvie née LEROUX

Adjoint technique principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 27 rue des Louvières à BOURDON
- Monsieur COELHO Carlos

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 41 rue Principale à BETTENCOURT ST OUEN
- Monsieur COINON Bernard

Contrôleur territorial chef, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 2 rue de la Libération à ALBERT
- Madame COLINET Daisy née COFFINIER

Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 6 rue de la Terrière à SOREL EN VIMEU
- Monsieur COLLE Xavier

Contrôleur, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 59 rue Principale à EPLESSIER
- Madame COMMON Isabelle née MUSTIN

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ALBERT
demeurant 3 rue du 8 mai 1945 à FRICOURT
- Madame COUDUN Nathalie née BIENCOURT

Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ALBERT
demeurant 20 rue André Lamarre à ALBERT
- Monsieur CROAIN Jean-Philippe

Ingénieur territorial, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 25 rue d'Amiens à REVELLES
- Monsieur DACHICOURT Jean-François

Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 25/194 rue Condorcet à AMIENS
- Monsieur DAGNICOURT Max

Adjoint technique de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 7 rue Jules Verne à AIRAINES
- Madame DARRAS Agnès née DAUPHIN

Assistante territoriale médico-technique de classe normale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 269 route de Rouen à AMIENS
- Monsieur DEBEAUVAIS Daniel

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 7 impasse Bellevue à COISY
- Monsieur DECLÉ Philippe

Agent technique territorial principal, MAIRIE de VALINES
demeurant 26 rue Pierre et Marie Curie à VALINES
- Monsieur DECORY Patrick

Ingénieur en chef de classe normale, Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais
demeurant 14 rue d'Abbeville à TOURS EN VIMEU
- Monsieur DECROIX Hubert

Adjoint technique territorial principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 91 rue Aristide Briand à CHAULNES
- Monsieur DEFARCY Eddy

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de LE CROTOY
demeurant 15 rue de la Croix à ESTREES LES CRECY
- Monsieur DEFLANDRE Marc

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

demeurant 55 rue de Nampont à LIGESCOURT
- Madame DEGRAVE Carine née NIBAS
Aide soignante de classe normale, HOPITAL LOCAL de RUE
demeurant Le Platon à RUE
- Madame DELAMOTTE Sylvie née JOLIBOIS
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 28 rue du Valheureux à CANDAS
- Madame DELANNOY Claudette née LOUCHET
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 8 bis rue aux Savons à LE BOISLE
- Madame DELATTRE Sabine née CAUDRON
Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER de CORBIE
demeurant 116 rue de Cottenchy à AMIENS
- Madame DELOISON Arielle née CALIPPE
Aide soignante de classe supérieure, HOPITAL LOCAL de ST VALERY SUR SOMME
demeurant Résidence Les Oiseaux - rue de St Valery à CAYEUX SUR MER
- Monsieur DEMACHY Laurent
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 16 rue Principale - Boisrault à HORNOY LE BOURG
- Madame DEMARET Béatrice née DELETOILLE
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 4 voie des Prés à AUTHIEULE
- Madame DEMEILLER Sophie née MARTEL
Sage-femme de classe supérieure, Conseil Général du Pas de Calais
demeurant 574 rue de St Valery - Wathiehurt à LANCHERES
- Monsieur DEMONCHY Bernard
Contrôleur de travaux territorial, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 3 rue de la Germaine à SANCOURT
- Madame DESAINT Dania née DIANA
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 14 rue Principale à FRANQUEVILLE
- Monsieur DESBIENDRAS Jean-Claude
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 190 rue Anguier du Peuple à ST VALERY SUR SOMME
- Monsieur DESCORMIER Dominique
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 7 route d'Abbeville à FRANLEU
- Madame DESMARET Marianne
Sage femme de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 2 rue de l'Eglise à DAMERY
- Monsieur DESSAINT Didier
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 8 route de Nesle à ERCHEU
- Monsieur DEVILLERS Jean-Marc
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 419 rue de Belval à CANAPLES
- Madame DHERMIES Brigitte née BOUTELLIER
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 11 Grande rue à FOURDRINOY
- Madame DIMPRES Martine
Assistante socio-éducative principale, CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE ST DENIS
demeurant 49 rue Abbé de l'Epée à AMIENS
- Monsieur DINGREVILLE Pascal
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 40 rue de Nampont à LIGESCOURT
- Monsieur DJADI Seddik
Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 12 rue de Domart à BEAUMETZ
- Madame DOMINGUES-DUBUS Ginette
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 9/6 rue Joliot Curie à LONGUEAU

- Madame DOMON Claudine née DUFRENOY
Sage-femme territoriale de classe supérieure, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant Lotissement Masure de Fesserolle - Rue de Rainneville à VILLERS BOCAGE

- Mademoiselle DORDAIN Anne
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Communauté de communes de la Haute Somme
demeurant 8 rue du 41ème RI à ST CHRIST BRIOST

- Monsieur DOUCHET Michel
Educateur technique spécialisé de classe supérieure, EPSOMS
demeurant 186 boulevard de Dury à AMIENS

- Monsieur DUFOSSE Philippe
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 8 rue de la Baronne à HUPPY

- Monsieur DUFOUR Joël
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 12 rue de Bexhill à BAYENCOURT

- Monsieur DUFRESSE Claude
Contrôleur territorial en chef, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 4 rue Jules Lefrant à MUILLE VILLETTE

- Monsieur DUHAMEL Fredy
Secrétaire de mairie, MAIRIE de SAILLY FLIBEAUCOURT
demeurant 58 rue Léopold Louchart à SAILLY FLIBEAUCOURT

- Monsieur DUMEZ Bruno
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 31 rue Roger Salengro à CHAULNES

- Monsieur DUMONT Pascal
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 30 rue Cavée l'Evesque à ST VALERY SUR SOMME

- Monsieur DUMONT Thierry
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 7 route de Monsures - Luzières à CONTY

- Madame DUPONTREUE Marie-Françoise
Adjoint technique territorial de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 3 rue Jean-Baptiste Saint à FLIXECOURT

- Madame DUQUENNE Nicole née TELLIER
Agent des services hospitaliers qualifié, HOPITAL LOCAL de ST VALERY SUR SOMME
demeurant 6 rue Georges Bizet à FRIVILLE ESCARBOTIN

- Madame ELOY Carole née LALLEMAND
Rédactrice territoriale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 9 rue de la Terrière à BACOUËL SUR SELLE

- Monsieur FALEMPIN Georges
Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 21 chemin de la Longue Voie à AILLY SUR NOYE

- Monsieur FARCY Pascal
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant Route de Domvast à AGENVILLERS

- Madame FERY Bernadette née BONAVENTURE
Infirmière DE de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ABBEVILLE
demeurant 13 route d'Hallencourt - Grandsart à BAILLEUL

- Madame FLAMANT Jocelyne née JOLY
Adjoint technique territorial, MAIRIE de LOEUILLY
demeurant 3 rue du Pré de l'Auge à LOEUILLY

- Madame FOLLET Carole née LEROY
Infirmière psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 11 rue des Tilleuls à MOLLIENS AU BOIS

- Monsieur FORESTIE Jacky
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 122 rue Jean-Jacques Rousseau à PICQUIGNY

- Monsieur FOURNIER Frédéric
Agent de maîtrise, MAIRIE de ABBEVILLE
demeurant 115 route de Rouen à ABBEVILLE

- Madame FRAMERY Régine née DOUAY

Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 13 rue de Ligescourt - Wadicourt à DOMPIERRE SUR AUTHIE
- Monsieur FRANCOIS Philippe

Adjoint administratif principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 37 rue Jean Catelas à LA CHAUSSEE TIRANCOURT
- Monsieur FREROT Guy

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 21 rue de la Chapelle à BUSSU
- Madame FREVILLE Colette

Psychologue hors classe, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 47 rue Gabriel de Mortillet à AMIENS
- Mademoiselle FUSILLIER Sandrine

Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de RUE
demeurant 9 rue des Cordiers à RUE
- Monsieur GAFFE Jean-François

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant Route de St Valery à ST VALERY SUR SOMME
- Madame GAILLARD Annie née CLEMENT

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 91 rue Pellieux à AILLY SUR NOYE
- Monsieur GAMAIN Jean-Claude

Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 883 rue Principale - SAINT FIRMIN à LE CROTOY
- Monsieur GAMAIN Jean-Marc

Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 51 Grande Rue à ESSERTAUX
- Monsieur GERVAIS Thierry

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 1 rue de l'Etoile à CONDE FOLIE
- Monsieur GODET Daniel

Contrôleur des travaux, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 108 rue Jean Jaurès à DREUIL LES AMIENS
- Madame GORI Mary-Pierre née BOUSSU

Adjoint administratif hospitalier, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 25 rue de Conty à LOEUILLY
- Monsieur GOURLIN Pierre

Contrôleur de travaux en chef, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 31 avenue de Belgique à AMIENS
- Madame GRAIN Dany

Adjoint administratif de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 34 avenue de la République à ALBERT
- Monsieur GRICOURT Pascal

Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 7 rue Saint Georges à MESNIL ST GEORGES
- Madame GROCAUT Eliane née VANIAMBOURG

Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 120 route de Corbie à CAMON
- Madame GUEPIN Josiane née GILBERT

Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 10 bis rue du Pilori à VAUX EN AMIENOIS
- Madame GUETTE Sandrine née SALEINE

Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 57 Grande Rue à ETRICOURT MANANCOURT
- Monsieur HANNEDOUCHE Gérard

Agent d'entretien, MAIRIE de ST QUENTIN LAMOTTE
demeurant 37 rue d'Ault à FRIAUCOURT
- Monsieur HEMBERT Daniel

Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE de CRECY EN PONTTHIEU
demeurant 17 rue du général de Gaulle à CRECY EN PONTTHIEU
- Monsieur HEMBERT Stéphane

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

demeurant Rue Prier à VERCOURT
- Monsieur HINAUT Régis
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 4 rue de Rouval à DOULLENS
- Madame HOCDE Martine née GOURGUECHON
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de DOULLENS
demeurant Rue du Bois de Sapins à DOULLENS
- Madame HOUPLAIN Dominique
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de LONGUEAU
demeurant 9/40 rue Maurice Thorez à LONGUEAU
- Monsieur HY Gervais
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 4 place de la Mairie à EMBREVILLE
- Madame JEAN Nathalie née DELVILLE
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 19 rue d'Enfer à BRIE
- Monsieur JOLIBOIS Lucien
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 40 rue de l'Abbaye à PROUVILLE
- Monsieur JORON Stéphane
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 4 rue de la Terrière à ST SAUFLIEU
- Madame JOUVAL Hélène née PLANQUE
Sage-femme territoriale de classe supérieure, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 45 rue des Déportés à CAMON
- Monsieur KOCH Gilles
Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 8 rue Pierre Curie à BRAY SUR SOMME
- Madame KOLODZIEJCZYK Françoise née VAN LAYES
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 3 rue Victor Gaillard à MOREUIL
- Madame KORONA Anne née TELLIER
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE de MONTDIDIER
demeurant 8 avenue Carnot à MONTDIDIER
- Monsieur KUS Michel
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 6 ruelle de l'Eglise à CHILLY
- Monsieur L'HERAUD Frédéric
Contrôleur principal territorial, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 70 rue du général Leclerc à WARLOY BAILLON
- Monsieur LABRYE Régis
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 5 rue Arthur Pignon à LIOMER
- Madame LALOUETTE Valérie née MIANNAY
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 6 ter hameau du Petit Cagny à ST FUSCIEN
- Monsieur LAMBERT Patrick
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 8 rue de Beaucourt à GRANDCOURT
- Monsieur LAMBIOTTE William
Infirmier psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 24 rue d'Enfer à CHAUSSOY EPAGNY
- Monsieur LAMOTTE Laurent
Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 17 rue d'Altena à PERONNE
- Monsieur LANDAIS Nicolas
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER de CORBIE
demeurant 49 rue Paule Roy - apt 4 à RIVERY
- Monsieur LAPO Jean-Marc
Adjoint technique principal territorial de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 86 rue des Jacinthes à MONTDIDIER

- Madame LARIVIERE Annette née BERNARD
Infirmière territoriale de classe normale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 230 rue du 2 septembre 1944 à ST SAUVEUR

- Monsieur LARIVIERE Laurent
Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 1 rue des Rossignols à LONGUEAU

- Monsieur LARUE Jean-Pierre
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 4 chemin Saint Eloi à HAM

- Monsieur LAURENT Patrice
Adjoint technique de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 11 rue de Béhencourt à FRANVILLERS

- Madame LAURENT CATELAIN Sabine
Agent territorial spécialisé, MAIRIE de CAMON
demeurant 10 rue du Bon air à RIVERY

- Madame LAVAYSSE Willie née MARCELLIN
Conseiller territorial des APS, MAIRIE de ABBEVILLE
demeurant 231 rue du Quartier St Jacques à DRUCAT

- Monsieur LEBLOND Olivier
Agent des services hospitaliers, EHPAD de LE TREPORT
demeurant 31 rue de Monthières à BOUTTENCOURT

- Monsieur LEBRUN Dominique
Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 113 bis rue Sadi Carnot à AILLY SUR NOYE

- Monsieur LECLERC Patrick
Agent de maîtrise territorial, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 44 rue Principale à FRANQUEVILLE

- Monsieur LECOMPTE Daniel
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 24 rue des Moulins à HUPPY

- Monsieur LECOMTE Alain
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 27 lotissement des Arrachis à AILLY SUR NOYE

- Madame LEFEVRE née CAPEL Christèle
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 318 rue de Saint Sauflieu à GRATTEPANCHE

- Madame LEFLAMAND Valérie née RAYER
Infirmière territoriale de classe normale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 9 rue des Tanneries à MONTDIDIER

- Madame LENNE Delphine
Aide médico-psychologique, MAIRIE de ST VALERY SUR SOMME
demeurant 73 rue de la Ferté à ST VALERY SUR SOMME

- Monsieur LENNE Pascal
Agent d'entretien qualifié, HOPITAL LOCAL de RUE
demeurant 2 route de Vercourt à VILLERS SUR AUTHIE

- Madame LENOBLE Pascale née DABONVILLE
Adjoint administratif 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 5 rue Edouard Branly à WARLOY BAILLON

- Mademoiselle LEROY Adeline
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de PLACHY BUYON
demeurant 14 Route de Conty à PLACHY BUYON

- Monsieur LEROY Patrick
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant Rue Jean Choquet à PICQUIGNY

- Monsieur LESSARD Eric
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de MONTDIDIER
demeurant 25 rue de Flandres à TILLOLOY

- Monsieur LIESSE Jean-René
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 14 rue des 4 épines à ROSIERES EN SANTERRE

- Madame LION Sabine

Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de MONTDIDIER
demeurant Le Soleil Levant à MONTDIDIER
- Madame LOLLERION Claudia née BLONDEL

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 10 rue du général de Gaulle à FEUQUIERES EN VIMEU
- Monsieur LUTZ Jean-Frédéric

Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 7 rue Parmentier à ROSIERES EN SANTERRE
- Monsieur MAEYENS Didier

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 23 rue d'Odessa à ROISEL
- Monsieur MAGNIER José

Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 35 rue Martin à BERNAVILLE
- Monsieur MAGNIER Maurice

Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 37 rue Martin à BERNAVILLE
- Madame MAILLOT Evelyne née BUKOWSKI

Rédacteur territorial chef, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 187 route d'Abbeville à AMIENS
- Madame MAISON Annick

Adjointe technique 2ème classe, MAIRIE de SALEUX
demeurant 1 bis route de Taisnil à SALEUX
- Monsieur MALACLET Pascal

Maître ouvrier, EPSOMS de AMIENS
demeurant 16 rue des Prés à LONGUEAU
- Monsieur MARIE Patrice

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 7 rue des Guides à AIRAINES
- Madame MARQUILLIES Claudia née GOVIN

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de AILLY SUR SOMME
demeurant 7 rue du 11 novembre à AILLY SUR SOMME
- Madame MARTENS Florence née ROUSSEAUX

Sage-femme de classe exceptionnelle, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 15 route de Chaussoy à AILLY SUR NOYE
- Madame MARTIN Laurence

Infirmière anesthésiste de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 2 rue d'en-haut à BILLANCOURT
- Monsieur MERCIER Jean-Paul

Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 47 rue Victor Hugo à HAM
- Madame MERON Marie-Paule née OUTTERS

Infirmière DE de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ABBEVILLE
demeurant 7 rue Paul Benard à ABBEVILLE
- Monsieur MILAN Patrick

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de LE CROTOY
demeurant 101 rue Principale - ST FIRMIN à LE CROTOY
- Monsieur MILLE Jean-Jacques

Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 16 rue d'Estrées à ORESMAUX
- Monsieur MUCHEMBLED Christophe

Adjoint technique principal 2ème classe, Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
demeurant 5 rue de Léalvillers à ACHEUX EN AMIENOIS
- Monsieur NEVEU Jean-Louis

Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 23 avenue de la gare à POIX DE PICARDIE
- Monsieur NEVEU Joël

Agent de maîtrise, MAIRIE de POIX DE PICARDIE
demeurant 11 impasse des Ibis - La héronnière à POIX DE PICARDIE
- Monsieur NIOLET Patrick

Agent de maîtrise principal territorial, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

demeurant 3 rue des Genêts à FOUILLOY
- Madame NOEL Marie-Delphine née FAUX
Ergothérapeute, EHPAD de LE TREPORT
demeurant 5 rue de la Place à FRANLEU
- Monsieur NORTIEZ Didier
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 43 rue du Cimetière à DOULLENS
- Monsieur OFFROY Thierry
Adjoint technique territorial de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 21 rue du 60ème RI à AILLY SUR SOMME
- Monsieur OUDDAH Dadi
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE de PARIS
demeurant 17 rue Octave Coras à BEUVRAIGNES
- Madame PAPIN Cathy née BEURAIN
Rédacteur en chef, MAIRIE de ABBEVILLE
demeurant 20 ruelle d'Amour à ABBEVILLE
- Monsieur PARISY Daniel
Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 12 rue du 8 mai à HORNOY LE BOURG
- Monsieur PATTE Christian
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 2 route de Lucheux à DOULLENS
- Monsieur PATTE Eric
Agent d'entretien qualifié, EPSOMS de AMIENS
demeurant 1 rue du Fossé Savignac à DOULLENS
- Madame PAUCHET Lydie née DUFRESNE
Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME
demeurant 4 rue du 8 mai à LA CHAUSSEE TIRANCOURT
- Monsieur PAYEN Claude
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 63 avenue Henry Dunant à ALBERT
- Madame PECOURT Dominique
Secrétaire de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 134 rue Gauthier de Rumilly à AMIENS
- Monsieur PECOURT Joël
Contrôleur territorial de travaux en chef, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 6 rue de Beauquesne à PUCHEVILLERS
- Monsieur PELTIER Dominique
Adjoint technique de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 355 chaussée de Rouvroy à ABBEVILLE
- Monsieur PETIT Francis
Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 78 rue du général Leclerc à MOLLIENS DREUIL
- Monsieur PETIT Frédéric
Conducteur ambulancier de 1ère catégorie, CENTRE HOSPITALIER de CORBIE
demeurant 14 rue du Bastion à CORBIE
- Madame PETIT Josiane née CHARRETEUR
Adjoint administratif de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 36 domaine des Etangs - ROUTHIAUVILLE à QUEND
- Monsieur PEZIM Jean-Luc
Adjoint technique de 2ème classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT EN SOMME
demeurant 5 place Millénaire à POULAINVILLE
- Monsieur PHALEMPIN Thierry
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 12 rue des Reitres à EPPEVILLE
- Madame PINCHEMAILLE Véronique née LARUE
Attachée territoriale, MAIRIE de RIVERY
demeurant 13 rue du Puits à LAWARDE MAUGER L HORTOY
- Madame POIRET Fabienne née DELAPORTE
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 693 rue Firmin et Nicolas Get à CHEPY

- Madame PONCHEL Annie née DUFRENOY
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 61 chemin des Avesnes à BEAUVAL

- Monsieur POULAIN Pierre
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 10 résidence Léon Soudet à BERNAVILLE

- Madame PRACHE Yvette née CANELLE
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 22 rue Jean Jaurès à CHAULNES

- Mademoiselle PRUVOST Colette
Aide soignante de classe normale, HOPITAL LOCAL de ST VALERY SUR SOMME
demeurant 46 rue de l'Eglise à BRUTELLES

- Monsieur PRUVOT Christian
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 11 rue verte à CAOURS

- Madame QUENTIN Emmanuelle née RUBINO
Conseiller socio-éducatif, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 28 rue Faidherbe à GENTELLES

- Monsieur REGNARD Laurent
Technicien supérieur territorial principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant Rue des Peupliers à HAM

- Madame RETOURNE Josiane née DUPONT
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de MOREUIL
demeurant 8 rue des Roses à MOREUIL

- Madame RIGAUX Cathy née CARON
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 1 résidence Emeraude à PERONNE

- Monsieur RINDEL Alain
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 8 rue du Tour du Bois à EPAGNE EPAGNETTE

- Madame RINGARD Armelle née MARCHAND
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 28 rue Gaston et Guy Floury à MONTDIDIER

- Madame ROBIN Marie-Noëlle née BEAUCHAMPS
Rédacteur en chef, MAIRIE de ABBEVILLE
demeurant 44 rue du Pont de la Ville à CAOURS

- Madame ROELANDT Corinne née AUGUSTE
Psychomotricienne de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 42 avenue d'Edimbourg à AMIENS

- Madame ROGER Christine née HUETTE
Agent spécialisé de 1ère classe, MAIRIE de AILLY SUR SOMME
demeurant 26 rue Pierre Brossolette à AILLY SUR SOMME

- Monsieur ROHAUT Christophe
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de FLIXECOURT
demeurant 11 bis rue de Lette à VILLERS SOUS AILLY

- Monsieur SAHLAOUI Mohamed
Eboueur principal, MAIRIE de PARIS
demeurant 56 rue de la Rivière de Cassis à AMIENS

- Monsieur SAINTEVILLE Jean-Michel
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 17 route d'Amiens à NAMPTY

- Monsieur SCONARD Michel
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 18 rue de Paris à CRECY EN PONTTHIEU

- Monsieur SOLOME Frédéric
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 2 rue de Belleuse à FLEURY

- Monsieur STADLER Laurent
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 17 Grande Rue à BETTEMBOS

- Madame STIEVET Elisabeth née OLRV

Assistante des services sociaux, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 16 rue de la Ferme à FRANVILLERS
- Monsieur SZADEL Louis

Brigadier chef principal, MAIRIE de PERONNE
demeurant 13 rue des Pâturages à PERONNE
- Monsieur TACHEUX Didier

Contrôleur de travaux en chef territorial, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 85 rue d'Abbeville à RUE
- Madame TERNISIEN Delphine née DERIVIERE

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 21 rue du 60ème RI à AILLY SUR SOMME
- Monsieur TERNISIEN Jean-Guy

Educateur technique spécialisé, EPSOMS d'AMIENS
demeurant 2 ter rue Anatole France à ROSIERES EN SANTERRE
- Monsieur THIEBAUT Jean-Roger

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 37 rue de la Tourberie à RUE
- Monsieur TOULLET Olivier

Garde champêtre chef, MAIRIE de SAILLY FLIBEAUCOURT
demeurant 13 rue des Ecoles à SAILLY FLIBEAUCOURT
- Monsieur TREFFLE Laurent

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 1 rue de l'Abreuvoir à EPAGNE EPAGNETTE
- Monsieur TREPAGNE Didier

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 19 rue Neuve à MOLLIENS AU BOIS
- Madame TROLARD Martine

Infirmière psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 8 rue Paul Langevin à LONGUEAU
- Monsieur TUEUR Christian

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 2 rue Sainte Cécile - Belloy sur Mer à FRIVILLE ESCARBOTIN
- Madame TULPIER Myriam

Assistant territorial socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 15 rue du général de Gaulle à OUTREBOIS
- Madame TURBEAUX Françoise

Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE de PARIS
demeurant 21 cité de la Clouterie à EPPEVILLE
- Madame VALOT Florence née HOLLARD

Psychologue de classe normale, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 102 rue Camille Desmoulins à AMIENS
- Madame VANKERKORE Françoise née ERBURU

Adjoint technique territorial 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 10 rue de l'Eglise à VILLECOURT
- Monsieur VANPEPERSTRAETE Thierry

Contrôleur de travaux territorial, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 3 rue de Gamaches à BOUILLANCOURT EN SERY
- Madame VASSEUR Valérie

Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER de MONTDIDIER
demeurant 25 rue de Tricot à MONTDIDIER
- Madame WATTIER Christine

Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ABBEVILLE
demeurant 2 rue d'Ercourt à MOYENNEVILLE
- Monsieur WATTRAINT Gérard

Praticien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 193 rue Roger Salengro à CAMON
Médaille VERMEIL
- Madame ALBERICCI Marie-Joséphine

Adjoint administratif hospitalier, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 59 rue Cosserat à AMIENS
- Madame ANCELIN Christiane née FOURET

Aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de ABBEVILLE
demeurant Hameau Le Boquet - 148 rue du Château d'Eau à RAMBURELLES
- Madame ASPORD Françoise née BOUCHER

Aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 3 rue du Mantier à HARDECOURT AUX BOIS
- Monsieur AUDREN Serge

Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE de PARIS
demeurant 3 impasse le Verger à ST MARD
- Madame BAL Annie-Claude

Adjoint administratif principal, FOYER DE VIE DE FROCOURT
demeurant 10 rue Edouard Randouin - Frocourt à POIX DE PICARDIE
- Monsieur BALLA Dominique

éducateur APS hors classe, MAIRIE de DOULLENS
demeurant 42 hameau de Bretel les Gézaincourt à DOULLENS
- Madame BAUGUIL Isabelle née HUGOT

Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CORBIE
demeurant 18 rue Albert Laignel à HAMELET
- Madame BELOT Béatrice née BOURRY

Aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de MONTDIDIER
demeurant 4 rue de Davenescourt à HANGEST EN SANTERRE
- Madame BERDAL Brigitte née VRACAS

Assistant territorial socio-éducatif principal au CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 15 chemin de la vallée à ST FUSCIEN
- Monsieur BOE Denis

Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 14 rue Monsieur Rat à TINCOURT BOUCLY
- Madame BOUCART Denise née PECQUET

Secrétaire de mairie, MAIRIE de NOUVION
demeurant 5 rue du Collège à NOUVION
- Monsieur BOULE André

Infirmier psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de MONTDIDIER
demeurant 30 bis résidence Véronique à ST FUSCIEN
- Madame BOUVET Martine née BALESDENT

Puéricultrice cadre de santé, MAIRIE de AILLY SUR SOMME
demeurant 34 rue Fontaine Bertricourt à AMIENS
- Madame BOUYER Liliane née RENARD

Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 42 rue du 11 novembre à CONDE FOLIE
- Madame BREILLY Marie-Claude

Agent des services techniques, MAIRIE de SAVEUSE
demeurant 42 rue du Boulevard à SAVEUSE
- Madame CALVO Joëlle

Infirmière psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 1 Grande rue à VELENNES
- Madame CAPART Evelyne née CARRE

Aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de ALBERT
demeurant 23 avenue du général Leclerc à ALBERT
- Madame CARDON Françoise née CARON

Adjointe administratif de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 33 avenue du chemin vert à MONTDIDIER
- Mademoiselle CARON Véronique

Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CORBIE
demeurant 5 rue Auguste Gindre à CORBIE
- Monsieur CAROUGE Philippe

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, MAIRIE de ABBEVILLE
demeurant 3 cité Leday à ABBEVILLE
- Madame CARRE Marie-Noëlle née BAL

Aide soignante de classe exceptionnelle, ESAT POIX/AIRAINES
demeurant Résidence du Bois Robin à POIX DE PICARDIE
- Madame CHAMBONNET Corinne

Agent spécialisé principal de 2ème classe, MAIRIE de FLIXECOURT

demeurant 6 rue Léon Hénocque à FLIXECOURT
- Monsieur CLOCHEPIN Philippe
Adjoint technique territorial 1ère classe, MAIRIE de RUE
demeurant 35 rue du Moulin à RUE
- Madame CORNU Catherine née SINOQUET
Adjoint administratif de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 229 chaussée d'Hocquet à ABBEVILLE
- Monsieur DAIRAINÉ Patrick
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de ABBEVILLE
demeurant 7 rue Maillefeu à MAREUIL CAUBERT
- Madame DAMAGNIEZ Sylvie née DOUALLE
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 4 rue des Alouettes à DURY
- Madame DARTOIS Nathalie née PERSANT
Secrétaire médicale, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 4 rue Victor Hugo à DOINGT FLAMICOURT
- Madame DEFER Eliane née LEDOUX
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de LE CROTOY
demeurant 247 rue de Mazurettes à FAVIERES
- Madame DEGREGZ Brigitte née GRADEL
Adjoint technique, MAIRIE de SAILLY FLIBEAUCOURT
demeurant 18 rue de Cantâtre à SAILLY FLIBEAUCOURT
- Monsieur DEPOILLY Alain
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL
demeurant 44 rue de Marlin à NIBAS
- Monsieur DERAMISSE Didier
Aide de laboratoire de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 71 rue Jean Masse à CORBIE
- Madame DESCAMPS Maryse
Secrétaire médicale de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 5 chemin de la Sentelette à SAINS EN AMIENOIS
- Monsieur DOUCETTE Daniel
Educateur technique spécialisé classe normale, EPSOMS
demeurant 7 rue Brulée à HERISSART
- Madame DROUART Francine née FORESTIER
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de RIVERY
demeurant 157 rue Georges Matifas à RIVERY
- Madame DUBOIS Lisiane née CAILLY
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de L'ETOILE
demeurant 18 rue du général de Gaulle à L'ETOILE
- Monsieur DUBUC Dany
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL
demeurant 280 rue de Woignarue - Martaigneville à BOURSEVILLE
- Madame DUCANCHEZ Annick née DEMALLE
Ancienne manipulatrice en radiologie, CENTRE HOSPITALIER de ALBERT
demeurant 8 ruelle de la Place à SUZANNE
- Monsieur FORTIN Guy
Brigadier chef principal, MAIRIE de VILLERS BRETONNEUX
demeurant 6 bis rue du Bout des Champs à VILLERS BRETONNEUX
- Madame FRETE Maryse née RINGOT
Assistant administratif territorial principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 10 rue d'Ailly à MONS BOUBERT
- Madame GEORGES Sylvie née MANCHETTE
Rédactrice chef, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 5 rue Ambroise Croizat à AILLY SUR SOMME
- Monsieur GREBERT Michel
Manipulateur d'électroradiologie de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 9 rue du Chauffour à TERTRY
- Madame GREBET Marlène née MULLIER
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 6 cité St Maurice à LONGPRE LES CORPS SAINTS

- Madame GUERDET Muriel
Aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de MONTDIDIER
demeurant 48 rue St Médard à MONTDIDIER

- Monsieur HEDIN Joël
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de ABBEVILLE
demeurant rive droite de la Somme à ABBEVILLE

- Monsieur HENIQUE Alain
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de MOREUIL
demeurant 34 rue Gambetta à MOREUIL

- Monsieur HERMANT Jean-Luc
Agent chef, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 19 rue André Dodart à PLACHY BUYON

- Madame HERNIOU Marie-Thérèse
Infirmière DE de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 96 rue Camille Desmoulins à AMIENS

- Monsieur HOCDE Christian
Chef de police municipale, MAIRIE de DOULLENS
demeurant 6 rue du Bois de Sapins à DOULLENS

- Mademoiselle HOLLEVILLE Marie-Thérèse
Infirmière DE de classe supérieure, HOPITAL LOCAL de ST VALERY SUR SOMME
demeurant 7 rue du 8 mai à BRUTELLES

- Monsieur JORON Philippe
Aide soignant, HOPITAL MARITIME de BERCK SUR MER
demeurant 3 rue du val d'Authie à QUEND

- Madame LEDOUX Josette née BLARD
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de LE CROTOY
demeurant 231 rue Mazurettes à FAVIERES

- Monsieur LEDUC Philippe
Agent de maîtrise, MAIRIE de ABBEVILLE
demeurant 14 rue Jean Mennesson à ABBEVILLE

- Madame LEGUAY Colette née DACINK
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CORBIE
demeurant 17 rue du Marais à RIBEMONT SUR ANCRE

- Madame LERICHE Roseline née DROUVIN
Aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de ALBERT
demeurant 15 rue du Bois à ENGLEBELMER

- Madame LEROY Marie-José née HECQUET
Infirmière DE de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ABBEVILLE
demeurant 71 rue Louandre à ABBEVILLE

- Madame LETIERCE Annick née PATIGNIER
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 8 rue de Francqueville à BOVES

- Madame LEUILLER Laurence née DAMIS
Assistante d'enseignement artistique, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL
demeurant 313 rue de Gamaches à CHEPY

- Madame LEVASSEUR Edith née PION
Agent spécialisé 1ère classe, MAIRIE de ST QUENTIN LAMOTTE
demeurant 422 rue de Friaucourt à ST QUENTIN LAMOTTE

- Madame LOMBARD Corinne née RATEL
Adjoint administratif de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 17 résidence du Moulin à ST SAUVEUR

- Madame LOUART Christine née CAUBLLOT
Agent de maîtrise principal, Office public de l'habitat d'Abbeville
demeurant Rue du 11 novembre à EAUCOURT SUR SOMME

- Madame MARQUILLY Bernadette née LEJEUNE
Aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de DIEPPE
demeurant 83 avenue du général Leclerc à AULT

- Madame MERESSE Claudine
Infirmière de psychiatrie de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de PERONNE
demeurant 20 rue Victor Hugo à PERONNE

- Monsieur MILLOT Joël

Garde-champêtre principal, MAIRIE de CAHON
demeurant 3 rue de Saigneville à CAHON GOUY
- Madame MOINEL Dominique née SANNIER
Rédacteur, MAIRIE de GAMACHES demeurant 37 rue du 8 mai 1945 à GAMACHES
- Madame NIQUET Béatrice
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 110 rue du Bout de la Ville à ALLERY
- Madame OGER Marylène
Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 7/591 rue des Provinciales à AMIENS
- Monsieur OSSART Thierry
Agent chef de 1ère catégorie, CENTRE HOSPITALIER de CORBIE
demeurant 2 rue Paul Domisse à FOUILLOY
- Monsieur PORQUET Serge
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de LE CROTOY
demeurant 6 impasse du Marquenterre à LE CROTOY
- Monsieur POTEZ Daniel
Moniteur d'atelier, EPSOMS
demeurant 4 rue des Vignes à HANGEST SUR SOMME
- Madame RODRIGUEZ Brigitte
Attaché administratif principal, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant Route de Paris - CH Philippe Pinel à AMIENS
- Monsieur SACHY Thierry
Agent de maîtrise, MAIRIE de CORBIE
demeurant 40 rue du 24ème RTS à AUBIGNY
- Monsieur SERY Philippe
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, MAIRIE de VILLERS BRETONNEUX
demeurant Rue du général Leclerc à VILLERS BRETONNEUX
- Monsieur SIECOVIC Denis
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 39 rue de la Fontaine à LOEUILLY
- Madame SINOQUET Annie née DEBRAY
Préparatrice en pharmacie de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ABBEVILLE
demeurant 133 rue de l'Abbaye à MIANNAY
- Madame TRIPET-LEVIEL Valérie
Secrétaire de mairie, MAIRIE de LE PLESSIER ROZAINVILLERS
demeurant 1 rue du régiment d'Auvergne à AMIENS
- Madame VERGER Claudette née LAMBERT
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de EU
demeurant 123 impasse Henry Dunant à ST QUENTIN LAMOTTE
- Monsieur VIGNON Alain
Agent de maîtrise principal, mairie de ROSIERES EN SANTERRE
demeurant 47 bis rue du Hamel à VILLERS BRETONNEUX
Médaille OR
- Madame BAYARD Brigitte née CARON
Rédactrice chef, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant chemin dit du Tour de Ville à NAMPS MAISNIL
- Monsieur BEAUGRAND Régis
Educateur technique spécialisé, EPSOMS
demeurant 27 rue Jean Moulin à AMIENS
- Madame BELHACHEMI Ghania
Infirmière psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant Le Clos Picard, rue de Dortmund - apt 51 à AMIENS
- Madame BELKADI Farida
Moniteur-éducateur, FOYER DE VIE DE FROCOURT
demeurant 10 rue E. Randouin - Frocourt à POIX DE PICARDIE
- Madame BISIAUX Michèle née DUSUEL
Psychologue hors classe, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 94 rue André Malraux à SALOUEL
- Monsieur BLANDUREL Jean
Attaché territorial principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

demeurant 12 rue Paul Pruvost à AMIENS
- Monsieur BOYARD Mario
Maître ouvrier, EHPAD de LE TREPORT
demeurant 3 résidence de l'Amboise - Route d'Abbeville à ST VALERY SUR SOMME
- Monsieur CAMEIRAO François
Directeur de soins, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant Route de Paris - CH Philippe Pinel à AMIENS
- Madame CANEL Maryse née LAVRAT
Infirmière psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 9 rue d'Aumatre à ANDAINVILLE
- Monsieur CHANOINE Jean-Pierre
Maître ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 21 rue Armand Lepage à DOMMARTIN
- Monsieur CORSYN Jean-Marie
Contremaître, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 26 rue Cressent à AMIENS
- Madame COUVOIS Anita née NAILLON
Secrétaire médicale de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CORBIE
demeurant 11 rue Pierre de Coubertin à CORBIE
- Monsieur DAL Jean-Marie
Brigadier chef principal, MAIRIE de MOREUIL
demeurant 10 bis rue Jean Jaurès à MOREUIL
- Madame DANNEL Lydie née DUCHET
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de ALBERT
demeurant 79 avenue Faidherbe à ALBERT
- Madame DEGRES Catherine née DUFOSSE
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Office public de l'habitat d'Abbeville
demeurant 26 rue du Leu à BUIGNY L ABBE
- Madame DELATTRE Michèle née BROUTEELE
Secrétaire médicale de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 6 chemin Du Crocq à DURY
- Madame DIVE Martine
Assistant territorial socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 17 rue Edouard Lalo à AMIENS
- Madame DUCASSE Roselyne
Infirmière psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 23 rue Charlemagne à MOREUIL
- Madame DUPREZ Bernadette née CASTEL
Aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 8 rue de Conty - CD8 La Montagne à BACOUËL SUR SELLE
- Madame FAVERESSE Marie-Jeanne née LORGE
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 8 rue Louis Deneux à HALLENCOURT
- Monsieur FORGEOT Gérard
Maître ouvrier principal, HOPITAL LOCAL de RUE
demeurant 23 rue Siffait de Moncourt à RUE
- Madame FREVILLE Claudette née DEVISME
Conseiller socio-éducatif, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 16 rue de la gare à MERICOURT L ABBE
- Monsieur FRUITIER Jean-Louis
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de ABBEVILLE
demeurant 277 rue de Menchecourt à ABBEVILLE
- Monsieur GARDEL Joël
Maître ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER de ABBEVILLE
demeurant 9 place Robert Mallet à BRAY LES MAREUIL
- Madame GEST Claudine
Attachée principale, MAIRIE de ABBEVILLE
demeurant 34 rue A. Borel à ABBEVILLE
- Madame GRARDEL Annick née LAIDI
Conseiller socio-éducatif, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 203 rue Gargault à FLESSELLES

- Monsieur JONQUET Francis
Rédacteur, MAIRIE de ABBEVILLE
demeurant 19 rue Nouvelle cité Saint à ABBEVILLE

- Madame JOURNEE Béatrice
A.S.E.M.C.E., MAIRIE de WARLOY BAILLON
demeurant 2 rue Rousselle Carnoy à WARLOY BAILLON

- Monsieur LAMONTAGNE Patrick
Infirmier cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 20 rue du Puits à SAINS EN AMIENOIS

- Monsieur LANBER Jacky
Educateur des APS hors classe, Communauté de communes de la Haute Somme
demeurant 63 route de Péronne à BIACHES

- Monsieur LEFEVRE Jean-Marc
Rédacteur territorial, MAIRIE de ABBEVILLE
demeurant à ABBEVILLE

- Madame LORGE Violette
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 4 allée Germaine Dulac - apt 601 à AMIENS

- Monsieur MARTIN Christian
Infirmier cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 11 rue de Capieumont à BELLEUSE

- Madame MATHON Marie-Josée née BIRUCHOFF-FROMENT
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de VILLERS BRETONNEUX
demeurant 8 rue de Marcelcave à VILLERS BRETONNEUX

- Madame MERCIECA Florence
Educatrice APS hors classe, MAIRIE de ALBERT
demeurant 12 rue de la 4ème DIC à FOUILLOY

- Monsieur MERCIER Christian
Ingénieur hospitalier principal, SYNDICAT INTERHOSPITALIER DE SECTEUR N° 2 de CORBIE
demeurant 1 chemin du Bastion à CORBIE

- Monsieur MOCOMBLE Patrick
Maître ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER de ABBEVILLE
demeurant 188 rue A. Joubert à VAUCHELLES LES QUESNOY

- Madame MORIEN Françoise
Infirmière psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 199 route de Paris à AMIENS

- Madame MOTILLON Odile née DELAIRE
Rédacteur territorial principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant rue du Bouquet de Bohême - bt 6 - Apt 164 à AMIENS

- Madame MOUHOU Corinne née DIVE
Assistant territorial socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 17 bis rue Neuve à VILLERS BOCAGE

- Madame MOURET Marie-Line née PEUDEVIN
Agent des services hospitaliers qualifié, FOYER DE VIE DE FROCOURT
demeurant Rue Marcel Martinez - Frocourt à POIX DE PICARDIE

- Monsieur NOIRET Jean
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de ALBERT
demeurant 2 avenue Aristide Briand à BRAY SUR SOMME

- Madame POUTEAU née TEIRLYNCK Annie
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de CORBIE
demeurant 11 rue Jacques Pinsonneau de CORBIE

- Monsieur PRENGERE Jean-Lou
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
demeurant 352 rue du Quayet à ALLERY

- Madame PRIEUR Jocelyne née GUILLOT
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL
demeurant 30 chemin de Saleux à DURY

- Madame PRUVOST Maryline née SEVAUX
Rédactrice chef, MAIRIE de L'ETOILE demeurant 104 rue St Martin à L ETOILE

- Madame REGNIER Gillette née RIDOUX
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

demeurant 75 route départementale 936 à WIRY AU MONT

- Monsieur RESVE Michel

Retraité, MAIRIE de ABBEVILLE

demeurant 25 rue de la Bouvaque à ABBEVILLE

- Monsieur RUELLE Francis

Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de LONGUEAU

demeurant 9 rue Louis Prot à LONGUEAU

- Madame SALLE Janine née DUMINIL

Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

demeurant 10 lotissement les Arbrets à OISEMONT

- Madame SCHMUCK Anne-Claude née AMBROISE

Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL

demeurant 33 rue Jean Macé à AILLY SUR SOMME

- Madame SIECOVIC Ghislaine née GRAUX

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL

demeurant 39 rue de la Fontaine à LOEUILLY

- Madame THIEVET Isabelle née JOSSE

Attachée principale de 1ère classe, MAIRIE de DOULLENS

demeurant Côte de Saint Pol à DOULLENS

- Madame THORAVAL Chantal

Aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL

demeurant 33/75 rue de la Hotoie à AMIENS

- Madame VAN DE VELDE Marie-Paule née MAQUIGNY

Rédacteur principal, MAIRIE de MOREUIL

demeurant 17 bis rue de la Chapelle à MORISEL

- Madame VILMANT Martine née MORIEN

Aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL

demeurant 362 rue Robert Lecoq à AMIENS

- Madame VITTEL Christiane née MODOLIN

Rédacteur territorial chef, CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

demeurant 74 rue Jean Jaurès à ALBERT

Article 3 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Amiens, le 18 juin 2010

Le Préfet

Michel DELPUECH

Objet : délégation de signature : cabinet

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 132 ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 février 2009 nommant Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la région Picardie, préfet de la Somme ;

Vu le décret du 2 septembre 2009 nommant Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2008 du directeur général de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre nommant Monsieur Frédéric BUREAU, directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de la Somme à compter du 1er décembre 2008 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 portant organisation des services de la préfecture ;

Vu la décision du Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 4 juin 2010 nommant Monsieur Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD, administrateur civil, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de la Somme ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : I - Délégation de signature est donnée à Monsieur Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD, chargé de mission auprès du préfet de la Somme, pour signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents administratifs relevant des

attributions du cabinet, telles que définies à l'article 2 de l'arrêté du 12 janvier 2010 portant organisation des services de la préfecture, ainsi que des attributions du service départemental de l'ONAC, à l'exception :

1. des ordres de réquisition du comptable public ;
2. des arrêtés de conflit ;
3. des arrêtés concernant la défense nationale.

II - Au titre de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, Monsieur Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD, administrateur civil, chargé de mission auprès du préfet de la Somme, est habilité à signer tous actes et documents administratifs, correspondances et pièces comptables relevant de cette mission.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD, chargé de mission auprès du préfet de la Somme, la délégation de signature à l'article 1 I est consentie, dans les limites de compétence de leurs bureaux respectifs, à :

- Monsieur Guillaume THIRARD, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du cabinet, adjoint au directeur de cabinet et, en cas d'absence ou d'empêchement de l'intéressé, à Mademoiselle Hélène CRUZ, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau du cabinet, chef de la section des affaires réservées, pour la gestion de sa section, à Madame Solange BOURDON, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau du cabinet, chef de la section de la sécurité intérieure, pour la gestion de sa section et à Monsieur Ali EL HOUSSENI, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la section de la sécurité intérieure.

- Madame Marie-Line PIGEON, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau interministériel régional de défense et de sécurité civile et, en cas d'absence ou d'empêchement de l'intéressée, à Monsieur Christophe LEPAGNOL, secrétaire administratif de classe normale, ainsi qu'à Madame Francine NOTTELET, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, pour ce qui concerne l'application et le contrôle de la réglementation relative aux établissements recevant du public ;

- Madame Catherine BOVÉ, chef du bureau de la communication interministérielle et, en cas d'absence ou d'empêchement de l'intéressé, à Monsieur Hervé FOSSE, adjoint au chef de bureau .

Article 3 : Monsieur Guillaume THIRARD, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du cabinet, adjoint au directeur de cabinet, est chargé de la suppléance de Monsieur Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD, chargé de mission auprès du préfet de la Somme.

En cas d'absence ou d'empêchement concomitants de Messieurs Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD et Guillaume THIRARD, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du cabinet, adjoint au directeur de cabinet les dispositions de l'article 2 s'appliquent.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD, pour le service rattaché au cabinet, délégation de signature est consentie, dans les limites de compétence de son service, à Monsieur Frédéric BUREAU, directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre à l'effet de signer tous arrêtés et décisions individuels, actes et documents administratifs, correspondances et pièces comptables.

Article 5 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2009 portant délégation de signature à Monsieur Franck-Philippe GEORGIN, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Picardie, préfet de la Somme.

Article 6 : Le chargé de mission auprès du préfet de la Somme et le secrétaire général de la préfecture de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 1er juillet 2010

Le Préfet,

Michel DELPUECH

Objet : délégation de signature : permanences des sous-préfets et du secrétaire général pour les affaires régionales

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment l'article L 18.1 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de procédure pénale ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 90-527 du 27 juin 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation, et notamment son article 3 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 132 ;

Vu l'ordonnance n° 45.2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, telle qu'elle a été complétée et modifiée ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 février 2009 nommant Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la région Picardie, préfet de la Somme

Vu le décret du 2 septembre 2009 nommant Monsieur Christian RIGUET, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 5 février 2010 nommant Monsieur Philippe DIEUDONNE, sous-préfet hors classe, sous-préfet d'Abbeville ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 24 septembre 2008 nommant Monsieur Pierre GAUDIN, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales ;

Vu la décision du Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 4 juin 2010 nommant Monsieur Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD, administrateur civil, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de la Somme ;

Considérant que, dans le cadre des permanences qu'ils sont amenés à assurer, les sous-préfets et le secrétaire général pour les affaires régionales peuvent être conduits à signer des actes administratifs ou à prendre des initiatives débordant de leurs attributions ou des compétences qui leur sont conférées ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : Lorsqu'ils assurent des permanences pour l'ensemble du département:

Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture,

Monsieur Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD, administrateur civil, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de la Somme ,

Monsieur Philippe DIEUDONNE, sous-préfet d'Abbeville,

Monsieur Pierre GAUDIN, secrétaire général pour les affaires régionales,

ont délégué de signature à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence et notamment dans les domaines suivants :

législation et réglementation relatives à l'entrée, au séjour des étrangers en France et au droit d'asile,

législation et réglementation en matière d'hospitalisation d'office,

législation relative au permis de conduire,

législation funéraire,

législation relative aux extractions de détenus et demande de gardes statiques,

législation relative aux animaux errants ou dangereux.

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral en date du 25 mars 2010 relatif aux permanences des sous-préfets.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet, le chargé de mission auprès du préfet de la Somme , le sous-préfet d'Abbeville, le sous-préfet de Péronne, ainsi que le secrétaire général pour les affaires régionales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Amiens, le 1er juillet 2010

Le préfet

Michel DELPUECH

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Objet : CNAC du 8 avril 2010 – création d'un ensemble commercial à VILLERS-BRETONNEUX

La commission nationale d'aménagement commercial de la Somme a décidé le 8 avril 2010 de refuser à la SCI « Villers Shopping » ayant son siège social 36 rue de Washington – BAL 18 à PARIS (75008), représentée par ses gérants Monsieur Alain CHITRIT et Monsieur William LANGFORD, l'autorisation de procéder à la création d'un ensemble commercial d'une surface totale de vente de 31 900 m² composé d'un village de marques de prestige de 13 000 m² (surfaces unitaires inférieures à 300 m², 9 magasins d'équipement de la maison et 57 magasins d'équipement de la personne), d'un magasin d'équipement de la maison de 9 000 m² et d'un "Shopping Mall" composé de 6 magasins d'équipements de la personne, 5 magasins d'équipement de la maison et 3 magasins dédiés aux loisirs sur une surface totale de vente de 9 900 m², ZAC du Val de Somme - chaussée du Val de Somme à VILLERS-BRETONNEUX (80800), parcelles cadastrées ZK n° 26, 27, 29 et 43.

Cette décision annule et remplace la précédente rendue le 3 décembre 2009.

Le texte de cette décision sera, en application de l'article R. 752-25 du code de commerce, affiché à la mairie de VILLERS-BRETONNEUX pendant une durée d'un mois.

Amiens, le 16 juin 2010

Pour le préfet et par délégation

Le chef de bureau,

signé : Nicolas GRENIER

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME

Objet : Règlement intérieur de la Commission locale d'amélioration de l'habitat du département de la Somme

La Commission locale d'amélioration de l'habitat de la Somme constituée par arrêté du 30 mars 2010 du préfet du département de la Somme.

Vu le Code de la construction et de l'habitation (CCH), et notamment les articles R.321-10 (I ou II) et suivants,

Vu le règlement intérieur général de l'Anah et notamment le paragraphe b du chapitre 1er, approuvé par arrêté interministériel du 02 octobre 2009,

Vu le décret n° 2009-16 25 du 24 décembre 2009 relatif à l'organisation de l'Anah,

Adopte son règlement intérieur ainsi rédigé :

Article 1er : Convocation et ordre du jour

La Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) est présidée de plein droit par le délégué de l'Anah dans le département ou son représentant.

Elle se réunit à l'initiative de son Président en tant que de besoin, selon la fréquence nécessaire pour ne pas retarder le financement des opérations et au moins une fois par trimestre.

Elle est convoquée par son Président ou son représentant sur la demande écrite, soit de la moitié au moins de ses membres, soit du délégué de l'Agence dans le département.

Cette convocation comportant le lieu, la date et l'heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour, est envoyée aux membres de la commission par tous moyens au moins huit jours francs avant la séance. Après accord des membres concernés, celle-ci peut être adressée par courrier électronique ou par télécopie.

Pour l'exécution de ses missions, la CLAH peut faire appel, en tant que de besoin, à des hommes de l'art ou aux professionnels de l'immobilier.

Le Président peut inviter à une séance de la CLAH toute personne dont il juge la présence utile pour éclairer les débats. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

Les membres suppléants peuvent assister aux séances, participer aux débats mais ne prennent part au vote qu'en l'absence du titulaire.

Article 2 : Disposition d'urgence

En cas d'urgence, lorsque la CLAH ne peut être réunie dans un délai suffisamment bref, des consultations n'imposant pas la présence physique des membres peuvent être engagées. Les membres sont alors tenus à rendre leur avis par tout moyen écrit selon les règles de majorité habituelles.

Article 3 : Quorum et vote

La CLAH ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins de ses membres en exercice est présente ou représentée.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, la commission délibère valablement sans condition de quorum, après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

En cas d'absence des membres titulaires, les membres suppléants assistent aux séances et prennent part aux votes.

Les avis sont pris à la majorité des voix exprimées, chaque membre dispose d'une voix. Les abstentions sont exclues de ce calcul.

Le vote à lieu à main levée. Il ne peut pas avoir lieu à scrutin secret.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Tout membre de la commission qui ne peut être représenté par son suppléant peut se faire représenter par un autre membre de la commission à qui il donne pouvoir écrit. Il doit prévenir par courrier ou télécopie le secrétariat de la commission à qui il transmet le pouvoir, daté et signé. Le nombre de pouvoirs pris en charge par un membre de la commission est limité à un.

Conformément aux dispositions de l'article R.321-10 du code de la construction et de l'habitation, lorsqu'un membre de la CLAH a un intérêt direct ou indirect aux opérations pouvant être financées, il s'abstient de participer à la discussion et à la délibération de la commission. Cette disposition s'applique également aux personnes appelées à participer aux travaux de la commission mentionnées à l'article 1er du présent règlement.

Article 4 : Procès-verbal

Le secrétariat de la commission locale d'amélioration de l'habitat est assuré par le délégué adjoint de l'agence dans le département.

Les délibérations de la CLAH sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président de la séance et par un membre de la commission. Les procès-verbaux des réunions font mention des membres présents qui disposent d'une voix délibérative, et des personnes qui assistent à la réunion sans voix délibérative.

Ils retracent notamment les opérations pouvant être financées pour lesquelles un membre de la CLAH, ayant un intérêt direct ou indirect, s'est abstenu de participer à la délibération de la commission.

Tout membre de la commission peut demander qu'il soit fait mention de son désaccord avec l'avis rendu.

Lorsque la CLAH a statué suivant la procédure d'urgence visée à l'article 2 du présent règlement, le procès verbal mentionne la mise en œuvre de cette procédure.

Une copie du procès verbal est adressée aux membres de la CLAH à l'occasion de la convocation de la réunion de la commission suivante.

Article 5 : Avis de la CLAH

L'avis de la CLAH est transmis au délégué de l'Agence dans le département qui :

décide, sur la base du programme d'action ayant recueilli l'avis de la commission, de l'attribution des subventions dans la limite des autorisations d'engagement annuelles ou prononce le rejet des demandes d'aide,
décide du retrait et du reversement des subventions en application de l'article R.321-21,
décide de l'agrément ou du rejet des recours gracieux, après avis de la commission,
signe les conventions pour lesquelles l'avis de la commission est requis préalablement.

Article 6 : Règles de confidentialité

Conformément à l'article 10 du règlement général de l'agence, toute personne qui assiste aux réunions de la CLAH ou qui a accès de par sa qualité de membre aux dossiers qui y sont traités, est tenue au respect de la confidentialité des données nominatives dont elle peut avoir connaissance et de toutes informations tenant à la vie privée des demandeurs.

En application du III de l'article R. 321 – 10 du CCH, les membres de la CLAH, titulaires et suppléants, doivent déclarer, auprès du délégué de l'Agence dans le département, les fonctions occupées et les intérêts qu'ils détiennent dans les organismes, sociétés et associations qui bénéficient ou ont vocation à bénéficier des concours financiers accordés par l'Agence.

L'article 3 du présent règlement précise les conditions de participation aux débats et aux votes de la CLAH des membres ayant un intérêt direct ou indirect aux opérations présentées à l'avis de la CLAH.

Article 7 : Détermination des cas où la consultation de la CLAH est requis

L'avis préalable de la CLAH est requis avant décision, du délégué de l'Agence dans le département de la Somme dans les conditions suivantes :

Cas prévus par les articles R.321-10 et suivants du CCH et le règlement général de l'Agence

Il s'agit des décisions relatives :

aux demandes concernant l'aide au syndicat avec cumul d'aide individuelle,

à l'aide aux établissements publics d'aménagement intervenant dans le cadre d'un dispositif coordonné et d'un protocole approuvé par le conseil d'administration,

aux conventions d'opérations importantes de réhabilitation (OIR),

aux recours gracieux formés auprès de l'autorité décisionnaire,

aux décisions d'annulation, retrait et reversements de subventions (R 321-10 du CCH).

Cette liste pourra être complétée, de droit, en fonction des évolutions réglementaires sans qu'il soit besoin pour la commission de délibérer sur la modification du présent article de son règlement intérieur.

Cas et critères définis par la CLAH

Il s'agit des décisions relatives :

aux demandes concernant des travaux de réhabilitation lourde suite à arrêté d'insalubrité ou avec rapport d'analyse de l'insalubrité

aux dossiers de plus de 8 000 € de subvention

aux demandes concernant les travaux dans des logements vacants

La présente liste peut être modifiée ou complétée, par avenant au règlement intérieur ; les avenants sont adoptés dans les mêmes conditions que le règlement intérieur.

Le délégué de l'Agence dans le département pourra solliciter, en tant que de besoin, un avis préalable de la CLAH, y compris sur des projets émanant de demandeurs sollicitant un avis de l'Anah préalablement à la constitution de leur dossier. Dans ce cas, l'avis de la CLAH est mentionné dans la lettre de notification individuelle de la décision.

Conformément aux dispositions de l'article R.321-10, la commission est consultée pour son territoire de compétence sur :

le programme d'action établi par l'autorité décisionnaire,

le rapport annuel d'activité,

toute convention intéressant l'amélioration de l'habitat.

Article 8 : Approbation

Le présent règlement intérieur adopté par la CLAH réunie à Amiens le 11 mai 2010 est annexé après signature au procès verbal de la séance.

Il est notifié, dans un délai d'un mois suivant son adoption, au préfet du département.

Un membre de la CLAH, signé par Madame Carine MOUROUX, directrice de l'ADIL le 11 mai 2010

Fait à Amiens, le 18 juin 2010

Le Préfet, Président de la CLAH,

délégué de l'Anah dans le département,

Signé : Michel DELPUECH

Objet : Arrêté portant sur la régulation des blaireaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212 et L.2215-1 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.424-1, L.424-4, L.427-2 et L.427-6 et R.227-1 –12 à 16 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié relatif au piégeage des populations animales ;

Vu l'arrêté ministériel du 1er août 1986 relatif à divers procédés de chasse et de destruction et à la reprise de gibier vivant dans un but de repeuplement ;

Vu l'arrêté 2004-374 du 29 avril 2004, complété par le décret n° 2009-176 du 16 février 2009, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état, dans les régions et les départements .

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2009 modifié nommant les lieutenants de louveterie pour le département de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2004 modifié le 7 juillet 2005, 28 juillet 2006 et 4 juillet 2007 autorisant les lieutenants de louveterie à réguler la population de blaireaux par tir de nuit et par piégeage dans le département de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral de délégation de signature du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Somme en date du 11 janvier 2010 ;

Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 26 mai 2010 ;

Vu la lettre du 12 février 2004 du Ministère de l'Ecologie et du développement durable adressée à M. le Préfet de la Somme portant autorisation, à titre exceptionnel, de prescrire, dans le cadre de battues administratives organisées, commandées et dirigées par les lieutenants de louveterie, le recours au tir de nuit à l'affût accompagné de l'usage du phare et l'utilisation du collet arrêtoir pour le blaireau ;

Considérant les dégâts causés par les blaireaux sur certains secteurs du département ;

Sur proposition de M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

ARRÊTE

Article 1er :

Monsieur Philippe GRIFFOIN

20, place Gilbert Gaffet - 80150 CRECY-en-PONTHIEU

pour la première circonscription

Monsieur Marc MOUCHARD

1 rue de la Chasse - 80510 FONTAINE SUR SOMME

pour la deuxième circonscription

Monsieur Hervé DANZEL D'AUMONT

19 rue d'Hornoy - 80640 AUMONT

pour la troisième circonscription

Monsieur Michel BRICE

106 rue Monsieur - 80170 ROUVROY EN SANTERRE

pour la quatrième circonscription

Monsieur Brice VAN PAEMELEN

8 rue Léon Blum - 80000 AMIENS

pour la cinquième circonscription

Monsieur Bernard POINTIER

Croix Moligneaux - 80400 HAM

pour la sixième circonscription

Monsieur René LEMPIRE

4 avenue Danicourt appt. 307 - 80200 PERONNE

pour la septième circonscription

Monsieur Bernard POINTIN

33 rue Victor Hugo - 80800 CORBIE

pour la huitième circonscription

Monsieur Philippe LEGRAND

1 rue neuve - 80560 CONTAY

pour la neuvième circonscription

Monsieur Jean-Claude LARDE

Maizicourt - 80370 BERNAVILLE

pour la dixième circonscription

Les lieutenants de louveterie, sont autorisés, à titre exceptionnel, à compter de la date de notification du présent arrêté et jusqu'au 24 septembre 2010 à organiser, commander et diriger, dans l'intérêt public, des battues et des chasses administratives au blaireau sur l'ensemble du département dans les zones sensibles qu'ils auront définies.

Article 2 : Dans le cadre de ces chasses ou battues administratives, chaque lieutenant de louveterie est autorisé à utiliser en tant que de besoin :

les sources lumineuses pour le tir de nuit des blaireaux. Les tirs pourront être effectués au fusil ou à la carabine et uniquement aux abords des terriers de blaireaux ;

les collets munis d'un arrêtoir pour la capture du blaireau ;

le déterrage.

Les lieutenants de louveterie pourront, s'ils le jugent nécessaire, s'adjoindre sous leur responsabilité, deux personnes pour les tirs de nuit à l'affût. Ces personnes devront être munies du permis de chasser qui devra être validé pour le temps et le lieu.

Article 3 : Pour le piégeage par collet à arrêtoir, les lieutenants de louveterie pour s'adjoindre sous leur responsabilité, les personnes visées en annexes ainsi que les agents de développement de la fédération départementale des chasseurs.

Article 4 : Les lieutenants de louveterie devront prévenir à l'avance, le directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Somme, la brigade de gendarmerie du secteur, l'office national de la chasse et de la faune sauvage, l'office national des forêts suivant le cas et le maire de la commune où se déroulera l'opération, en leur précisant :

la période et la durée de l'opération ;

le nombre de personnes participant à l'opération.

A la fin des opérations, ils adresseront un compte-rendu au directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Somme et à la fédération départementale des chasseurs de la Somme.

Article 5 : Les personnes dont les noms figurent en annexe doivent tenir à jour le carnet de prélèvement remis par la fédération départementale des chasseurs de la Somme et l'adresser à la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Somme en fin de campagne.

Ils doivent par ailleurs rendre compte de leurs activités au lieutenant de louveterie de leur secteur.

Article 6 : Les lieutenants de louveterie ainsi que les personnes citées en annexe sont autorisées à transporter les cadavres de blaireaux.

Article 7 : Le quota maximum fixé est de 1000 blaireaux.

Article 8 : Le directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Somme, le directeur régional de l'office national des forêts, le lieutenant-colonel de groupement de gendarmerie de la Somme, l'office national de la chasse et de la faune sauvage et le maire de chaque commune intéressée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chaque lieutenant de louveterie et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Amiens, le 29 juin 2010

Pour le Préfet

Et par délégation

Le secrétaire général

Christian RIGUET

Objet : Arrêté fixant la liste des animaux classés nuisibles et fixant les modalités de destruction à tir pour la période du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 pour le département de la Somme.

Vu les articles L 427-8 et R 427-6 à R 427-27 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1988 fixant la liste des espèces d'animaux susceptibles d'être classées nuisibles ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2009 modifiant l'arrêté du 30 septembre 1988 susvisé ;

Vu le décret n°2003-867 du 5 septembre 2003 relatif aux conditions de destruction du ragondin et du rat musqué ;

Vu le décret n° 2009-592 du 26 mai 2009 portant diverses modifications du code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2006-153 du 29 novembre 2006 relatif à la destruction des animaux nuisibles et modifiant le code de l'environnement ;

Vu l'arrêt du conseil d'Etat n° 114-974 en date du 5 mai 1993 (c/rassemblement des opposants à la chasse et autres) ;

Vu les arrêts du conseil d'Etat du 30 décembre 1998 et du 6 février 1998 ;

Vu les caractéristiques géographiques, économiques et humaines du département de la Somme ;

Vu les documents adressés aux membres de la commission et notamment le rapport de la Directrice Départementale Adjointe des Territoires et de la Mer ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage en date du 26 mai 2010 ;

Vu l'avis du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs en date du 7 juin 2010 ;

Considérant que la présence des espèces citées dans le présent arrêté est de nature à porter atteinte aux intérêts protégés eu égard aux caractéristiques économiques, géographiques et humaines du département de la Somme ;

Considérant qu'il y a lieu de protéger les intérêts visés à l'article R 427-7 du code de l'environnement ;

Considérant la présence significative des espèces désignées dans le présent arrêté sur le territoire du département de la Somme ;

Considérant qu'après analyse des méthodes et moyens proposés au dossier, il n'existe pas de solutions satisfaisantes alternatives à la destruction des animaux (moyens de prévention, ou d'effarouchement, ...) dans le contexte départemental ;

Considérant les préjudices économiques établis et causés par certaines espèces dans le département de la Somme et désignées dans la liste ci-après ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

ARRÊTE

Article 1er : La liste des animaux classés nuisibles à compter du 1er juillet 2010 et jusqu'au 30 juin 2011, dans les lieux et pour les périodes désignés ci-après est fixée ainsi qu'il suit :

Espèces	Lieux où ces espèces sont classées nuisibles	Période	Motivations
MAMMIFERES : Fouine (Martes foina)	Ensemble du département dans un périmètre de 400 mètres autour des zones habitées, des élevages avicoles et installations agricoles.	Toute l'année	- protection de la faune - dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques.
Lapin de garenne (Oryctolagus cuniculus)	Ensemble du département à l'exception des terrains répartis sur les communes de Fort-Mahon (sauf dans les bassins de lagunage), Saint-Aubin-Montenoy, Saint-Aubin-Rivière, Gauville, Lanches-Saint-Hilaire, Domvast,	Toute l'année	- prévention des dommages importants aux activités agricoles et forestières

	Le Boisle, Saint-Léger-les-Authie et Le Crotoy.		
Belette (<i>Mustella nivalis</i>)	Ensemble du département	Du 1 ^{er} juillet 2010 au 31 juillet 2010 et du 1 ^{er} juin 2011 au 30 juin 2011.	- protection de la faune. - en période de reproduction et d'élevage des jeunes.
Rat musqué (<i>Ondatra zibethica</i>)	Ensemble du département à proximité des cours d'eau et plans d'eau définis à l'article 4	Toute l'année	-prévention des dommages aux activités aquacoles -protection de la flore -prévention des dommages importants aux ouvrages hydrauliques ; lutte contre les inondations
Espèces	Lieux où ces espèces sont classées nuisibles	Période	Motivations
Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>)	Ensemble du département à proximité des cours d'eau et plans d'eau définis à l'article 4	Toute l'année	-prévention des dommages aux activités aquacoles -protection de la flore -prévention des dommages aux ouvrages hydrauliques -prévention des dommages aux activités agricoles
Raton laveur (<i>Procyon lotor</i>)	Ensemble du département	Toute l'année	Espèce exogène susceptible d'entrer en compétition avec espèces locales - protection de la faune
Renard (<i>Vulpes vulpes</i>)	ensemble du département	Toute l'année	- dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques - protection de la faune - prévention des dommages aux activités agricoles notamment liés aux systèmes avicoles (enquête préjudice économique)
OISEAUX :			
Corbeau freux (<i>Corvus frugilegus</i>)	ensemble du département	Toute l'année	- prévention des dommages importants aux activités agricoles (surfaces en céréales et oléoprotéagineux et cultures maraîchères). (enquête préjudice économique)
Corneille noire (<i>Corvus corone corone</i>)	ensemble du département	Toute l'année	prévention des dommages importants aux activités agricoles - protection de la faune
Etourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	ensemble du département	Toute l'année	prévention des dommages importants aux activités agricoles dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques.
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)	ensemble du département dans un périmètre de 500 m autour des habitations et friches industrielles	Toute l'année	protection de la faune

Pigeon ramier (Columba palumbus)	Sur l'ensemble du département	De la fermeture de l'espèce au 28 février 2011 du 1 ^{er} au 31 mars 2011 à poste fixe Du 1 ^{er} avril au 31 juillet 2011 à poste fixe.	prévention des dommages importants aux activités agricoles (surfaces d'oléagineux, protéagineux et pois de conserve et cultures maraîchères)
-------------------------------------	-------------------------------	--	--

Article 3: Au-delà du 28 février 2011 peuvent être détruites à tir les espèces désignées dans le tableau suivant dans les conditions et selon les modalités indiquées.

Espèces	Périodes autorisées	Conditions	Formalités	Motivation
Mammifères				
lapin de garenne (Oryctolagus cuniculus)	du 1 ^{er} mars 2011 au 31 mars 2011 du 15 août 2010 à l'ouverture générale	sauf dans les communes de Fort-Mahon (sauf dans les bassins de lagunage), Saint-Aubin-Montenoy, Saint-Aubin-Rivière Gauville, Lanches-Saint-Hilaire, Domvast, Le Boisle, Saint-Léger-les-Authie et Le Crotoy.	sur autorisation préfectorale individuelle	Prévention des dommages importants aux activités agricoles et forestières
Oiseaux				
pigeon ramier (Columba palumbus)	De la date de fermeture de l'espèce au 28 février 2011 sur l'ensemble du département Du 1 ^{er} mars au 31 mars 2011 Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2011	- sans appelant - possibilité de tirer au vol Action réservée uniquement aux producteurs d'oléagineux, de protéagineux, de pois de conserve et cultures maraîchères, sur leurs parcelles. Une délégation écrite peut être accordée à deux personnes nominativement désignées pour l'ensemble de la période. Le poste fixe doit être matérialisé et occupé par une seule personne. Tir des pigeons posés à partir d'un poste fixe non déplaçable, par fraction de 3 ha, à l'exception des parcelles dont la superficie est inférieure à 3 ha. Destruction interdite le dimanche	Sans déclaration de la date de fermeture de l'espèce au 28 février 2011. Sans déclaration Déclaration en 3 exemplaires à adresser : 1 ex. à la DDTM 1 ex. à la FDC 1 ex. à l'ONCFS pour contrôle éventuel Préalablement à la déclaration le producteur a obligation de mettre en place un système d'effarouchement	Dans le but d'éviter le cantonnement et la sédentarisation des oiseaux en vue d'éviter les dommages importants aux activités agricoles. Protection des cultures d'oléagineux, protéagineux, pois de conserve et cultures maraîchères.
pigeon ramier (Columba palumbus)	Du 1 ^{er} juillet au 31 juillet 2011 sur l'ensemble du département	Tir des pigeons posés, à partir d'un poste fixe non déplaçable par fraction de 3 ha, matérialisé et réservé au producteur ou à un ayant-droit. Une délégation est possible à deux personnes nommées et déclarées. Le poste doit être occupé par une seule personne. Action réservée uniquement aux producteurs d'oléagineux, de	Sur autorisation préfectorale individuelle du 1 ^{er} juillet au 31 juillet 2011, transmise à la DDTM. Préalablement à la demande, le producteur a obligation de mettre en place un système d'effarouchement	

		protéagineux, de pois de conserve et cultures maraîchères sur leurs parcelles. Destruction interdite le dimanche		
Étourneau sansonnet (Sturnus vulgaris)	du 1 ^{er} mars 2011 au 31 mars 2011 du 1 ^{er} avril 2011 à l'ouverture générale 2011	Il doit être tiré à poste fixe Il doit être tiré à poste fixe	Déclaration au Préfet Sur autorisation préfectorale individuelle	-intérêt de la santé et de la sécurité publique -dégâts aux silos si formation de dortoirs
Corbeau freux (Corvus frugilégus)	du 1 ^{er} mars 2011 au 10 juin 2011	Les oiseaux ne peuvent être détruits qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme. Le corbeau freux peut être tiré dans l'enceinte de la corbeautière.	Sur autorisation préfectorale individuelle	Prévention des dommages importants aux activités agricoles (surfaces en céréales et protéagineux). - Protection de la faune
Corneille noire (Corvus corone corone)	du 1 ^{er} mars 2011 au 10 juin 2011	Le tir dans les nids est interdit		
Pie bavarde (Pica pica)	du 1 ^{er} mars 2011 au 10 juin 2011			

Article 4 : Rat musqué et ragondin :

Le rat musqué et le ragondin sont classés nuisibles à proximité des cours d'eau et plans d'eau du département ainsi définis : la Somme et ses affluents, les rivières, la zone des bas-champs et ses ouvrages de protection, les mares, marais, étangs, fossés, rieux, bassins de lagunage des stations d'épuration et bassins de décantation.

Ils peuvent être détruits à tir pendant l'ouverture générale de la chasse et par le piégeage toute l'année conformément à la réglementation en vigueur. Pour la prochaine campagne de chasse 2010-2011, le tir du rat musqué pourra s'effectuer avant 9h00 et après 17h00.

Dans les mêmes conditions, ils peuvent être détruits à l'arc par toute personne titulaire du permis de chasser à l'arc du 1^{er} mars à l'ouverture générale.

Les gardes particuliers assermentés peuvent tirer le rat musqué de jour, toute l'année, sous réserve de l'assentiment du détenteur du droit de destruction (article R 427-21 du Code de l'Environnement).

Article 5: Lapin de garenne :

Le lapin de garenne peut être capturé à l'aide de bourses et furets. Dans les lieux où il n'est pas classé nuisible, cette capture peut être autorisée exceptionnellement et en tout temps à titre individuel par le Préfet (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Article 6 : Déclaration :

Trois jours francs avant le début de la destruction, toute déclaration sera établie par le détenteur du droit de destruction selon un modèle agréé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et que le pétitionnaire trouvera en mairie et sur le site DDTM : <http://www.draf.picardie.agriculture.gouv.fr>

Un compte-rendu des opérations de régulation devra être adressé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer avant le 31 juillet 2011.

Article 7 : Autorisation Préfectorale :

Toute demande d'autorisation sera établie selon un modèle agréé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer que le pétitionnaire trouvera en mairie.

La demande sera transmise à la Direction Départementale des Territoires et de la mer pour décision.

Un compte-rendu des opérations de régulation devra être adressé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer avant le 31 juillet 2011 (pour les corvidés, le pigeon-ramier et l'étourneau-sansonnet), et le 30 octobre 2011 pour le lapin.

Le retour du compte-rendu de l'autorisation individuelle sera demandé pour bénéficier d'une autorisation la campagne suivante.

Article 8 : L'emploi du furet et du chien pour la destruction à tir du lapin sont autorisés.

Article 9 : L'utilisation de chiens pour la destruction du renard au terrier par les gardes-chasse particuliers assermentés est autorisée.

Article 10 : L'emploi du grand duc artificiel et des appelants artificiels pour la destruction des corvidés est autorisé.

Article 11 : Des chasses particulières ou battues générales aux espèces nuisibles peuvent être ordonnées par le Préfet en application de l'article L.427-6.

Article 12 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Somme et le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les communes par les soins des maires.

Fait à Amiens, le 29 juin 2010
Pour le Préfet,
Et par délégation
Le secrétaire général
Christian RIGUET

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DE LA SOMME

Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (APREDA ASSOCIATION PREVENTION DELINQUANCE ADOLESCENTE)

Vu la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret N° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs par les préfets pris en application des articles L.121-4 et L.321-9 du code du sport ;
Vu le décret N° 2004-323 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;
Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 1ER janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2009 portant délégation de signature de Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 donnant la délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale et au directeur départemental adjoint de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2010 nommant Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;
Vu la demande motivée d'agrément ministériel formulée par :
Monsieur Richard ANTONIETTI
Président de l'association : APREDA ASSOCIATION PREVENTION DELINQUANCE ADOLESCENTE
Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément ministériel prévu par la loi susvisée du 16 juillet 1984 N° D 80 S 1142 est accordé à l'association :
APREDA ASSOCIATION PREVENTION DELINQUANCE ADOLESCENTE
pour la pratique des activités physiques et sportives au titre desquelles elle est affiliée à la :
Fédération Française d' HALTEROPHILIE

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme et le secrétaire général de la Préfecture de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera intégré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 18 janvier 2010
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur adjoint,
Arnaud POULY

Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (AIKIDO SAINT GRATIEN)

Vu la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret N° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs par les préfets pris en application des articles L.121-4 et L.321-9 du code du sport ;
Vu le décret N° 2004-323 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;
Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1ER janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2009 portant délégation de signature de Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 donnant la délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale et au directeur départemental adjoint de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2010 nommant Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;
Vu la demande motivée d'agrément ministériel formulée par :
Madame Dominique MASSIAS
Présidente de l'association : AIKIDO SAINT GRATIEN
Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément ministériel prévu par la loi susvisée du 16 juillet 1984 N° D 80 S 1143 est accordé à l'association :
AIKIDO SAINT GRATIEN
pour la pratique des activités physiques et sportives au titre desquelles elle est affiliée à la :
Fédération Française d' AIKIDO (F.F.A.B.)

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme et le secrétaire général de la Préfecture de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera intégré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 28 janvier 2010
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur adjoint,
Arnaud POULY

Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (JAVELOT CLUB D'AMIENS FAUBOURG DE HEM)

Vu la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret N° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs par les préfets pris en application des articles L.121-4 et L.321-9 du code du sport ;
Vu le décret N° 2004-323 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;
Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 1ER janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2009 portant délégation de signature de Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 donnant la délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale et au directeur départemental adjoint de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2010 nommant Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;
Vu la demande motivée d'agrément ministériel formulée par :
Monsieur André ARVEL
Président de l'association : JAVELOT CLUB D'AMIENS FAUBOURG DE HEM
Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément ministériel prévu par la loi susvisée du 16 juillet 1984 N° D 80 S 1144 est accordé à l'association :
JAVELOT CLUB D'AMIENS FAUBOURG DE HEM
pour la pratique des activités physiques et sportives au titre desquelles elle est affiliée à la :
Fédération Française de JAVELOT TIR/CIBLE

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme et le secrétaire général de la Préfecture de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera intégré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 29 janvier 2010
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur adjoint,
Arnaud POULY

Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (ASSOCIATION GYMNASTIQUE DE MOLLIENS DREUIL AGM)

Vu la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret N° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs par les préfets pris en application des articles L.121-4 et L.321-9 du code du sport ;
Vu le décret N° 2004-323 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;
Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 1ER janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2009 portant délégation de signature de Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 donnant la délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale et au directeur départemental adjoint de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2010 nommant Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;
Vu la demande motivée d'agrément ministériel formulée par :
Madame Hélène LABELLE
Présidente de l'association : ASSOCIATION GYMNASTIQUE DE MOLLIENS DREUIL AGM
Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément ministériel prévu par la loi susvisée du 16 juillet 1984 N° D 80 S 1145 est accordé à l'association :
ASSOCIATION GYMNASTIQUE DE MOLLIENS DREUIL AGM
pour la pratique des activités physiques et sportives au titre desquelles elle est affiliée à la :
Fédération Française de E.P.G.V.

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme et le secrétaire général de la Préfecture de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera intégré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 9 février 2010
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur adjoint,
Arnaud POULY

Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (CLUB DE DANSE DE OISEMONT C D O)

Vu la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret N° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs par les préfets pris en application des articles L.121-4 et L.321-9 du code du sport ;
Vu le décret N° 2004-323 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;
Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 1ER janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2009 portant délégation de signature de Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 donnant la délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale et au directeur départemental adjoint de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2010 nommant Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;
Vu la demande motivée d'agrément ministériel formulée par :
Madame Fabienne CAUCHY
Présidente de l'association : CLUB DE DANSE DE OISEMONT C D O
Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément ministériel prévu par la loi susvisée du 16 juillet 1984 N° D 80 S 1146 est accordé à l'association :
CLUB DE DANSE DE OISEMONT C D O
pour la pratique des activités physiques et sportives au titre desquelles elle est affiliée à la :
Fédération Française d' U.F.O.L.E.P.

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme et le secrétaire général de la Préfecture de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera intégré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 3 mars 2010
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur adjoint,
Arnaud POULY

Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (CYCLO CLUB D'AIRAINES STAND DE GARDE)

Vu la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret N° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs par les préfets pris en application des articles L.121-4 et L.321-9 du code du sport ;
Vu le décret N° 2004-323 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;
Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 1ER janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2009 portant délégation de signature de Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 donnant la délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale et au directeur départemental adjoint de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2010 nommant Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;
Vu la demande motivée d'agrément ministériel formulée par :
Monsieur Charly DENOYELLE
Président de l'association : CYCLO CLUB D'AIRAINES STAND EN GARDE
Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément ministériel prévu par la loi susvisée du 16 juillet 1984 N° D 80 S 1148 est accordé à l'association :
CYCLO CLUB D'AIRAINES STAND DE GARDE
pour la pratique des activités physiques et sportives au titre desquelles elle est affiliée à la :
Fédération Française d' U.F.O.L.E.P.

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme et le secrétaire général de la Préfecture de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera intégré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 10 mars 2010
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur adjoint,
Arnaud POULY

Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (BOWLING ESPACE JEUNES)

Vu la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret N° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs par les préfets pris en application des articles L.121-4 et L.321-9 du code du sport ;
Vu le décret N° 2004-323 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;
Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 1ER janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2009 portant délégation de signature de Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 donnant la délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale et au directeur départemental adjoint de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2010 nommant Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;
Vu la demande motivée d'agrément ministériel formulée par :
Monsieur Jack CANDELLIER
Président de l'association : BOWLING ESPACE JEUNES
Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément ministériel prévu par la loi susvisée du 16 juillet 1984 N° D 80 S 1149 est accordé à l'association :
BOWLING ESPACE JEUNES

pour la pratique des activités physiques et sportives au titre desquelles elle est affiliée à la :
Fédération Française de QUILLES SPORT DE

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme et le secrétaire général de la Préfecture de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera intégré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 18 mars 2010
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur adjoint,
Arnaud POULY

Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (CYCLO CLUB VAL DE SOMME)

Vu la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret N° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs par les préfets pris en application des articles L.121-4 et L.321-9 du code du sport ;
Vu le décret N° 2004-323 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;
Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 1ER janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2009 portant délégation de signature de Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 donnant la délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale et au directeur départemental adjoint de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2010 nommant Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;
Vu la demande motivée d'agrément ministériel formulée par :
Monsieur Jacky ESTIENNE
Président de l'association : CYCLO CLUB VAL DE SOMME
Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément ministériel prévu par la loi susvisée du 16 juillet 1984 N° D 80 S 1150 est accordé à l'association :
CYCLO CLUB VAL DE SOMME

pour la pratique des activités physiques et sportives au titre desquelles elle est affiliée à la :
Fédération Française de CYCLOTOURISME

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme et le secrétaire général de la Préfecture de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera intégré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 18 mars 2010

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur adjoint,

Arnaud POULY

Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (ASSOCIATION HUCHENNEVILLE TURTLE BIKE)

Vu la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret N° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs par les préfets pris en application des articles L.121-4 et L.321-9 du code du sport ;

Vu le décret N° 2004-323 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;

Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1ER janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2009 portant délégation de signature de Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 donnant la délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale et au directeur départemental adjoint de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2010 nommant Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;

Vu la demande motivée d'agrément ministériel formulée par :

Monsieur Samuel POURCHEZ

Président de l'association : ASSOCIATION HUCHENNEVILLE TURTLE BIKE

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément ministériel prévu par la loi susvisée du 16 juillet 1984 N° D 80 S 1151 est accordé à l'association :
ASSOCIATION HUCHENNEVILLE TURTLE BIKE

pour la pratique des activités physiques et sportives au titre desquelles elle est affiliée à la :
Fédération Française d' U.F.O.L.E.P.

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme et le secrétaire général de la Préfecture de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera intégré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 18 mars 2010

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur adjoint,

Arnaud POULY

Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (BADMINTON DU CANTON DE NOUVION)

Vu la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu le décret N° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs par les préfets pris en application des articles L.121-4 et L.321-9 du code du sport ;

Vu le décret N° 2004-323 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;

Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 1ER janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2009 portant délégation de signature de Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 donnant la délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale et au directeur départemental adjoint de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2010 nommant Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;
Vu la demande motivée d'agrément ministériel formulée par :
Monsieur Stéphane BRACKMAN
Président de l'association : BADMINTON DU CANTON DE NOUVION
Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément ministériel prévu par la loi susvisée du 16 juillet 1984 N° D 80 S 1152 est accordé à l'association :
BADMINTON DU CANTON DE NOUVION

pour la pratique des activités physiques et sportives au titre desquelles elle est affiliée à la :
Fédération Française de BADMINTON

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme et le secrétaire général de la Préfecture de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera intégré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 18 mars 2010
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur adjoint,
Arnaud POULY

Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (ESPRIT RUN)

Vu la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret N° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs par les préfets pris en application des articles L.121-4 et L.321-9 du code du sport ;
Vu le décret N° 2004-323 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;
Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 1ER janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2009 portant délégation de signature de Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 donnant la délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale et au directeur départemental adjoint de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2010 nommant Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;
Vu la demande motivée d'agrément ministériel formulée par :
Monsieur Guillaume BRIANCHON
Président de l'association : ESPRIT RUN
Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément ministériel prévu par la loi susvisée du 16 juillet 1984 N° D 80 S 1154 est accordé à l'association :
ESPRIT RUN

pour la pratique des activités physiques et sportives au titre desquelles elle est affiliée à la :
Fédération Française d' ATHLETISME

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme et le secrétaire général de la Préfecture de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera intégré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 26 mars 2010
Pour le Préfet et par délégation
Le directeur adjoint
Arnaud POULY

Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (CLUB DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN CAYEUX SUR MER)

Vu la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret N° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs par les préfets pris en application des articles L.121-4 et L.321-9 du code du sport ;
Vu le décret N° 2004-323 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;
Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 1ER janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2009 portant délégation de signature de Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 donnant la délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale et au directeur départemental adjoint de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2010 nommant Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;
Vu la demande motivée d'agrément ministériel formulée par :
Monsieur Albert CHAVATTE
Président de l'association : CLUB DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN CAYEUX SUR MER
Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément ministériel prévu par la loi susvisée du 16 juillet 1984 N° D 80 S 1147 est accordé à l'association :
CLUB DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN CAYEUX SUR MER
pour la pratique des activités physiques et sportives au titre desquelles elle est affiliée à la :
Fédération Française de E.P.M.M.

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme et le secrétaire général de la Préfecture de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera intégré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 16 avril 2010
Pour le Préfet et par délégation
Le directeur adjoint
Arnaud POULY

Objet : Arrêté portant agrément d'une association sportive (ROUE LIBRE 80)

Vu la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret N° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs par les préfets pris en application des articles L.121-4 et L.321-9 du code du sport ;
Vu le décret N° 2004-323 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;
Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 1ER janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2009 portant délégation de signature de Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 donnant la délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale et au directeur départemental adjoint de la cohésion sociale ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2010 nommant Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;
Vu la demande motivée d'agrément ministériel formulée par :
Monsieur Georges VETRINO

Président de l'association : ROUE LIBRE 80
Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément ministériel prévu par la loi susvisée du 16 juillet 1984 N° D 80 S 1153 est accordé à l'association :
ROUE LIBRE 80

pour la pratique des activités physiques et sportives au titre desquelles elle est affiliée à la :
Fédération Française d' U.F.O.L.E.P.

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme et le secrétaire général de la Préfecture de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera intégré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 28 mai 2010
Pour le Préfet et par délégation
Le directeur adjoint
Arnaud POULY

ARRÊTÉS DU PRÉFET DE RÉGION

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

Objet : Arrêté préfectoral fixant la liste des sites fluviaux concernés par l'article R312-4 ter du Code de la Route relatif à la circulation des véhicules pouvant être autorisée dans la limite des 100 km autour d'un port intérieur ou d'un autre site fluvial aménagé pour le chargement ou le déchargement des bateaux de navigation intérieure ou des navires

Vu le Code de la route, et notamment son article R312-4,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 16 février 2009 nommant M. Michel DELPUECH, Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme,

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret 2009-949 du 29 juillet 2009 relatif au poids total roulant autorisé des véhicules terrestres à moteur desservant des ports intérieurs et d'autres sites fluviaux aménagés en bordure des voies navigables,

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2010 nommant M. Philippe CARON, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie ,

Vu le compte rendu de la réunion de concertation du 28 mai 2010 à laquelle a participé Voies Navigables de France,

Sur proposition du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie

ARRÊTE

Article 1er :

En application de l'article R312-4 ter du Code de la Route relatif à la circulation des véhicules pouvant être autorisée dans la limite des 100 km autour d'un port intérieur ou d'un autre site fluvial aménagé pour le chargement ou le déchargement des bateaux de navigation intérieure ou des navires, la liste des sites fluviaux concernés est fixée comme suit :

Dépt	Libellé du quai	Section	Voie navigable	Pk du quai
Département de l' AISNE				
2	SOISSONS	201	rivière Aisne canalisée	66,800
2	VENIZEL	201	rivière Aisne canalisée	58,160 59,050
2	BUCY LE LONG	201	rivière Aisne canalisée	59.200 61.000
2	VAUXROT	201	rivière Aisne canalisée	68.040
2	VAUXROT	201	rivière Aisne canalisée	68.040
2	PERNANT	201	rivière Aisne canalisée	74.400
2	FONTENOY	201	rivière Aisne canalisée	81.460
2	VIC S/AISNE	201	rivière Aisne canalisée	86,180 86,500 85,450
2	QUIERZY	214	canal latéral à l'Oise	6,500

Dépt	Libellé du quai	Section	Voie navigable	Pk du quai
2	ST PAUL AUX BOIS	216	canal de l'Oise à l'Aisne	4,250
2	GUNY	216	canal de l'Oise à l'Aisne	11,050
2	PONT ST MARD	216	canal de l'Oise à l'Aisne	12.300
2	ANIZY PINON	216	canal de l'Oise à l'Aisne	25.550
2	CHAVIGNON	216	canal de l'Oise à l'Aisne	33.600
2	VENDHUILE	217	canal de St-Quentin	26,570
2	BELLENGLISE	217	canal de St-Quentin	38,000
2	LEHAUCOURT	217	canal de St-Quentin	41,575
2	OMISSY	217	canal de St-Quentin	45,910
2	DALLON	217	canal de St-Quentin	57,433
2	ST QUENTIN	217	canal de St-Quentin	53.170 54,164 54,075
2	ST SIMON	217 et 218	canal de St-Quentin	68,500
2	JUSSY	218	canal de St-Quentin	74,150
2	FARGNIERS	218 et 220 branche LA FERRE	canal de St-Quentin	0,900
2	CHAUNY ville	219	canal latéral à l'Oise	0,474
2	CHAUNY ST QUENTIN	219	canal de St-Quentin	91,856
2	VIRY	219	canal de St-Quentin	89.450
2	SISSY	220	canal de la Sambre à l'Oise	49,495
2	VENDEUIL	220	canal de la Sambre à l'Oise	60,830
2	LA FERRE	220	canal de St-Quentin	66,245
2	BEAUTOR	220	canal de St-Quentin	3.581
2	ORIGNY STE BENOITE	220	canal de la Sambre à l'Oise	43,736 44,143
2	ALAINCOURT	220	canal de la Sambre à l'Oise	55.487
2	TRAVECY	220	canal de la Sambre à l'Oise	64.562
Quais de l'Aisne gérés par l'Arrondissement V N F Champagne				
2	PRESLES ET BOVES	201	canal latéral à l'Aisne	47.682 48,014 48,057
2	VAILLY S/AISNE	201	canal latéral à l'Aisne	48.785
2	CHATEAU-THIERRY	203	rivière de la marne	49.505
2	NOGENT L'ARTAUD	203	rivière de la marne	63.056
2	BOURG ET COMIN	207	canal latéral à l'Aisne	38,400
2	MAIZY	207	canal latéral à l'Aisne	32,987 35,755
2	BERRY AU BAC	208	canal de l'Aisne à la Marne	0,450
2	NEUFCHATEL	209	canal latéral à l'Aisne	5.275 5,355
2	CONDE S/SUIPPE	209	canal latéral à l'Aisne	12.825 13.050
2	BERRY AU BAC	209	canal latéral à l'Aisne	17.050 17.785
2	BOURG ET COMIN	216	canal de l'Oise à l'Aisne	46,256
Département de l'OISE				
60	TROSLY BREUIL	201	rivière Aisne canalisée	94,500
60	CHOISY AU BAC	201	rivière Aisne canalisée	105,885

Dépt	Libellé du quai	Section	Voie navigable	Pk du quai
60	BERNEUIL S/Aisne	201	rivière Aisne canalisée	93,874 93,700
60	CUISE LA MOTTE	201	rivière Aisne canalisée	93.410
60	COMPIEGNE	201 et 205	rivière de l'Oise canalisée	98,897 96,540 108,350
60	BORAN SUR OISE	205	rivière de l'Oise canalisée	44,380
60	ST MAXIMIN	205	rivière de l'Oise canalisée	52,300
60	CREIL	205	rivière de l'Oise canalisée	58,000
60	LONGUEIL STE MARIE (Lafarge)	205	rivière de l'Oise canalisée	77,441
60	RIVECOURT	205	rivière de l'Oise canalisée	84,430
60	VENETTE L N.	205	rivière de l'Oise canalisée	94,367
60	VERBERIE	205	rivière de l'Oise canalisée	81,700 81,471 81,500 81,700
60	PRECY S/OISE	205	rivière de l'Oise canalisée	48,741 48,181
60	ST LEU D'ESSERENT	205	rivière de l'Oise canalisée	52,200 53,800
60	MONTATAIRE	205	rivière de l'Oise canalisée	56.750
60	NOGENT S/ OISE	205	rivière de l'Oise canalisée	60,620 60,700
60	VILLERS ST PAUL	205	rivière de l'Oise canalisée	62,550 62,354 63,350 63,000
60	PONT STE MAXENCE	205	rivière de l'Oise canalisée	69,150 68,400 69,000 68,700 68,000(*)
60	PONTPOINT	205	rivière de l'Oise canalisée	72.500
60	MORU	205	rivière de l'Oise canalisée	78,319 77,800 77,050(*)
60	LONGUEIL Ste Marie	205	rivière de l'Oise canalisée	81,765 83,266 79,800 81,935
60	CLAIROIX	205 et 215	rivière de l'Oise canalisée	98,717
60	NOYON	211	canal du Nord	92,270 92,060 94,700
60	THOUROTTE	215	canal latéral à l'Oise	34,480
60	RIBECOURT	215	canal latéral à l'Oise	26,560 27,45
Département de la Somme				
80	LANGUEVOISIN	211	canal du Nord	70,035
80	NESLE	211	canal du Nord	68.679 69.029 69.050
80	PONT LES BRIE	212	canal du Nord	54,379
80	EPENANCOURT	212	canal du Nord	58,706

Dépt	Libellé du quai	Section	Voie navigable	Pk du quai
80	PERONNE	212	canal du Nord	47,930 48,464
80	BIACHES	212	canal du Nord	47,128 45,650
80	BETHENCOURT	212	canal du Nord	63.474
80	ETRICOURT	213	canal du Nord	34,150
80	CLERY S/Somme	213	canal du Nord	43,557
80	MOISLAINS	213	canal du Nord	37,250 37.350
80	ALLAINES	213	canal du Nord	40.750

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie et le Commandant de la région de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et qui sera notifié aux Préfets de l'Aisne et de l'Oise ainsi qu'au Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Picardie, Préfecture de la Somme.

Amiens le 22 juin 2010
Le Préfet
Michel DELPUECH

Objet : Arrêté portant composition du comité régional des céréales de Picardie

Vu le Code Rural et de la Pêche maritime, notamment ses articles L621-1 à 12-1, R621-28 à 31 et D621-32 à 38,
Vu l'ordonnance n° 2009 – 325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,
Vu le décret du 16 février 2009 nommant M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme,
Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de service et de paiement, à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
Vu l'arrêté ministériel en date du 1er mai 2010 nommant Mme Edith VIDAL en qualité de Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie ;
Vu la décision en date du 2 avril 2009 du Directeur Général de FranceAgriMer, modifiée par la décision du 18 juin 2009, portant organigramme et organisation générale de l'Etablissement, parue au bulletin officiel n° 13 du Ministère de l'agriculture et de la pêche du 3 avril 2009,
Vu la décision AF/D2010-18 du 8 juin 2010 du Directeur Général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) créant le comité régional des céréales de Picardie,
Vu les propositions des organisations professionnelles intéressées,
Sur proposition de la Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie,

ARRÊTE

Article 1er : Le Comité Régional des Céréales de Picardie est composé de la manière suivante :

Avec voix délibératives :

1. Représentants des producteurs de céréales :

1.1. au titre des coopératives de céréales :

Monsieur PIOT Didier (02130 ARCY SAINTE RESTITUTE)

Monsieur HUCHART Didier (60000 TILLE)

Monsieur DE VILLENEUVE Jacques (80500 DAVENESCOURT)

Monsieur BRAY Hubert (80150 ESTREES LES CRECY)

1.2 au titre de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie

Monsieur MILLE Pierre (80480 DURY)

Monsieur CANNESON Bernard (80150 BRAILLY CORNEHOTTE)

1.3 au titre des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles représentatives :

pour l'Union des Syndicats agricoles de l'Aisne, les Fédérations départementales des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Oise et de la Somme :

-Monsieur GLORIEUX Eric (02600 VILLERS COTTERETS)

-Monsieur CRECY Olivier (60240 LA VILLETERTRE)

-Monsieur VERMERSCH Luc (80620 DOMART EN PONTTHIEU)

-Monsieur BAUDEL Rémi (80150 YVRENCHIEUX)

a) pour les Jeunes Agriculteurs de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme :

-Monsieur FERTE Georges (02000 LAON)

-Monsieur CUYPERS Antoine (60000 BEAUVAIS)

-Monsieur VAN DEN BOSSCHE François (80000 AMIENS)

b) pour la Coordination Rurale de la Somme

-Monsieur LAVOINE Eric (80690 ERGNIES)

2.Représentants des négociants :

-Monsieur BORDAGE Eric (60510 FOUQUEROLLES)

-Monsieur CHARPENTIER Thibaut (80600 BEAUQUESNES)

3.Représentants des meuniers :

-Monsieur HOCHÉ Pierre (02210 ROZEY SAINT ALBIN)

-Monsieur RIQUIER Philippe (80132 CAHON GOUY)

4.Représentants des fabricants d'aliments du bétail :

4.1. pour le Syndicat National des Industriels de la nutrition Animale

-Monsieur BRUYERRE Christophe (60220 ABENCOURT)

4.2. pour COOP de France Nutrition Animale

-Monsieur SAELENS David (80290 OFFIGNIES)

5.Représentant des Boulangers :

Monsieur DEROUBAIX Pierre (80440 BOVES)

6. Représentant des entreprises opérant d'autres formes de valorisation des céréales :

- Monsieur BENLOULOU Alain (80190 MESNIL SAINT NICAISE)

Article 2 : Sont membres de droit du comité régional des céréales conformément à l'article R 621-31 du code rural :

Représentants de l'Administration

Avec voix délibérative :

-la Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie,

-le Directeur Régional des Douanes et Droits indirects de Picardie,

ou leur représentant.

Avec voix consultative :

-le représentant du Directeur Général de FranceAgriMer.

Article 3 : La durée du mandat des membres du Comité Régional des Céréales de Picardie, autres que les représentants de l'Administration, est de trois ans renouvelable.

Article 4 : Le secrétariat du comité régional des céréales est assuré par un agent de FranceAgriMer.

Article 5 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de Picardie, la Directrice Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie et le Directeur Général de FranceAgriMer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Picardie, préfecture de la Somme.

Amiens, le 23 juin 2010

Le Préfet

Michel DELPUECH

Objet : Fixation de la liste des candidats admis au concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer dans la région Picardie au titre de l'année 2010

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n°94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n°2002-1294 du 24 octobre 2002 fixant les dispositions générales relatives à la situation et aux modalités de classement des ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'Etat ou de ses établissements publics ;

Vu le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'Etat aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2006-1777 du 23 décembre 2006 portant dispositions statutaires relatives au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 21 janvier 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2010 fixant la répartition géographique ;
Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2010 modifiant l'arrêté du 12 avril 2010 pré-cité ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er février 2010 portant ouverture du concours externe de secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2010 dans la région Picardie ;
Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2010 portant composition du jury des concours interne et externe de secrétaires administratifs ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2010 fixant la répartition géographique des postes ;
Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2010 modifiant l'arrêté préfectoral du 27 avril 2010 pré-cité ;
Vu le procès verbal portant listes des candidats admis après délibérations du jury le 24 juin 2010 ;
Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1er : Sont déclarés définitivement admis au concours externe de secrétaire administratif susvisé, les candidats dont les noms figurent sur les listes établies par ordre de mérite :

Liste principale :

- TONNEAU Alexis

Liste complémentaire :

- GAMBET Cécile

- ROGUET Camille

Article 2 : Les préfets de l'Aisne, de l'Oise et la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Amiens, le 24 juin 2010

Le Préfet de Région

signé : Michel DELPUECH

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,

Objet : Arrêté portant délégation de signature générale

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie ;

Vu le Code de Commerce ;

Vu le Code du Tourisme ;

Vu le Code de la Consommation ;

Vu le Code du Travail ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

Vu le décret du 16 février 2009 nommant M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 9 février 2010 nommant M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 1er juin 2010 portant nomination de directeurs régionaux adjoints des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 1er juin 2010 portant nomination de responsables de pôle au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2010 portant délégation de signature générale de M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme à M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie ;

Vu l'arrêté du 15 février 2010 portant délégation de signature générale de M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie.

ARRÊTE

Article 1er : En application de l'arrêté préfectoral du 15 février 2010 susvisé, délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël HERMANT, à :

- Monsieur Jean-Claude LAHAIE, responsable du pôle politique du travail,
- Monsieur Ronan LEAUSTIC, responsable du pôle entreprise, emploi et économie,
- Madame Nathalie QUELQUEJEU, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie,
- Monsieur Marc PILLOT, directeur du travail, chargé du secrétariat général,
- Monsieur René VIPREY, directeur du travail,

à l'effet de signer l'ensemble des actes d'administration relevant des attributions et compétences de leur service.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LAHAIE, la délégation de signature prévue à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par Monsieur Michel GOUTAL, directeur adjoint du travail.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ronan LEAUSTIC, la délégation de signature prévue à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur Michel MONCHAL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,
- Madame Brigitte DURAND, directrice adjointe du travail,
- Madame Marie-Françoise SALON, chef de mission au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi,
- Monsieur Rémi LENOBLE, agent contractuel du service de la promotion des échanges extérieurs.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie QUELQUEJEU, la délégation de signature prévue à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par Madame Francine PASCAUD, inspectrice principale.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc PILLOT, la délégation de signature prévue à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par Madame Gaïd CREN-BECAERT, attachée principale d'administration des affaires sociales.

Article 6 : L'arrêté du 15 février 2010 portant délégation de signature générale de M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie, susvisé est abrogé.

Article 7 : Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et les délégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Picardie, Préfecture de la Somme.

Amiens, le 14 juin 2010

Le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Picardie
Signé : Joël HERMANT

Objet : Arrêté portant délégation de signature en qualité de Responsable des budgets opérationnels de programme (RBOP) et de Responsable d'unité opérationnelle (RUO) pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),
Vu le décret du 16 février 2009 nommant M. Michel DELPUECH, Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme,
Vu l'arrêté interministériel du 9 février 2010 nommant M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie,
Vu l'arrêté ministériel en date du 1er juin 2010 portant nomination de directeurs régionaux adjoints des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
Vu l'arrêté ministériel en date du 1er juin 2010 portant nomination de responsables de pôle au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2010 portant délégation de signature de M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme à M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie en qualité de RBOP et de RUO en matière d'ordonnancement secondaire,
Vu l'arrêté du 23 février 2010 portant subdélégation de signature en qualité de Responsable des budgets opérationnels de programme (RBOP) et de Responsable d'unité opérationnelle (RUO) pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat de M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie.

ARRÊTE

Article 1er : En application de l'arrêté préfectoral du 15 février 2010 susvisé, délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël HERMANT, à :

- Monsieur Jean-Claude LAHAIE, responsable du pôle politique du travail,
- Monsieur Ronan LEAUSTIC, responsable du pôle entreprise, emploi et économie,
- Madame Nathalie QUELQUEJEU, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie,
- Monsieur Marc PILLOT, directeur du travail, chargé du secrétariat général,
- Monsieur Jean-Louis LACAZE, responsable de l'unité territoriale de l'Oise,
- Monsieur Eloy DORADO, responsable de l'unité territoriale de la Somme,
- Monsieur Philippe SUCHODOLSKI, directeur adjoint du travail au sein de l'unité territoriale de l'Aisne,
- Monsieur Jean Claude LEMAIRE, au sein de l'unité territoriale de l'Aisne,
- Monsieur René VIPREY, directeur du travail,

à l'effet de signer, dans la limite de la délégation de signature consentie par le Préfet au Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses relevant des attributions et des compétences de leur service.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LAHAIE, la délégation de signature prévue à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par Monsieur Michel GOUTAL, directeur adjoint du travail.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ronan LEAUSTIC, la délégation de signature prévue à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur Michel MONCHAL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,
- Madame Brigitte DURAND, directrice adjointe du travail,
- Madame Marie-Françoise SALON, chef de mission au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi,
- Monsieur Rémi LENOBLE, agent contractuel du service de la promotion des échanges extérieurs.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie QUELQUEJEU, la délégation de signature prévue à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par Madame Francine PASCAUD, inspectrice principale.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc PILLOT, la délégation de signature prévue à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par Madame Gaïd CREN-BECAERT, attachée principale d'administration des affaires sociales.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis LACAZE, la délégation de signature prévue à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par :

- Madame Marie-Pierre DURAND, directrice adjointe du travail,
- Madame Dominique BRECQ-TABART, directrice adjointe du travail,
- Madame Christine CLEMENT, attachée d'administration des affaires sociales.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eloy DORADO, la délégation de signature prévue à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur Michel LINE, directeur adjoint du travail,
- Madame Marthe CAROLE-CLEDELIN, directrice adjointe du travail.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SUCHODOLSKI et de M. Jean Claude LEMAIRE, la délégation prévue à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur Patrick TRICHOT, inspecteur du travail.

Article 9 : La signature des agents habilités mentionnés aux articles 1 à 8 est accréditée auprès du directeur régional des finances publiques de Picardie et du département de la Somme.

Article 10 : L'arrêté du 23 février 2010 portant subdélégation de signature en qualité de RBOP et de RUO pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat de M. Joël HERMANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie, susvisé est abrogé.

Article 11 : Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et les délégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région Picardie, Préfecture de la Somme, de la Préfecture de l'Aisne et de la Préfecture de l'Oise.

Amiens, le 14 juin 2010

Le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Picardie
Signé : Joël HERMANT

**Objet : Agrément simple d'un organisme de services à la personne (n°
N/170610/F/080/S/040**

Vu la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence Nationale des Services à la Personne,

Vu le décret n° 2005-1384 du 7 novembre 2005 relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant notamment les articles R.7232-1 à R.7232-17 du code du travail,

Vu le décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 modifiant le décret n° 2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article L 7231-1 du code du travail,
Vu la circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n°1-2007 du 15 mai 2007 du Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement relative à l'agrément des organismes de services à la personne,
Vu la demande d'agrément présentée le 24 juin 2010 par Monsieur Guillaume LESEIGNEUR, responsable, de l'entreprise «LESEIGNEUR», dont le siège social est situé 1, B, rue du Bourg du Vimeu – 80100 ABBEVILLE, N° SIRET 523 137 834 00017,

ARRÊTE

Article 1 : L'agrément simple est accordé à l'entreprise «LESEIGNEUR» dont le siège social est situé 1, B rue du Bourg du Vimeu – 80100 ABBEVILLE et représenté par Monsieur Guillaume LESEIGNEUR, conformément aux dispositions des articles R. 7232-4 à R 7232-12 du Code du travail pour l'activité de prestataire, constituée par la fourniture de prestations de services aux personnes physiques.

Article 2 : L'entreprise «LESEIGNEUR» est agréée pour la fourniture de la prestation suivante :

- préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions.

activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services aux personnes mentionnées ci-dessus et détaillées dans le dossier de demande à compter de sa date de signature.

Article 3 : Le présent agrément est valable sur l'ensemble du territoire national. Il est délivré pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature.

Article 4 : Le présent agrément pourra être retiré à l'entreprise en cas de non respect des conditions et obligations mentionnées aux articles R. 7232-13 à R. 7232-17 du Code du Travail, notamment en ce qui concerne la fourniture à l'administration des informations statistiques demandées ainsi que, annuellement, avant la fin du premier semestre de l'année, du bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée

Article 5 : Le Directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du département de la Somme et notifié à l'intéressé.

Fait à Amiens, le 25 juin 2010

Le Préfet

Signé Michel DELPUECH

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE PICARDIE

Objet : Arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2010 portant sur la composition du Comité Régional des Céréales de Picardie

Vu le code rural, notamment le chapitre 1er du titre II du livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009 – 325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de services et de paiement à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer

Vu la décision AF/D2010-18 du 08 juin 2010 du Directeur Général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) créant le comité régional des céréales de Picardie,

Vu les propositions des organisations professionnelles intéressées,

Vu l'arrêté du 22 mars 2010 portant sur la composition du comité régional des céréales de Picardie ;

Sur proposition de la Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie,

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté du 22 mars 2010 portant sur la composition du Comité Régional des Céréales de Picardie susvisé est abrogé.

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de Picardie, la Directrice Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt et le Directeur Général de FranceAgriMer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Picardie, préfecture de la Somme.

Amiens, le 22 juin 2010

Pour le Préfet de la Région Picardie et par délégation

La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt pour la région de Picardie

Signé : Edith VIDAL

AUTRES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PICARDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Objet : Délégation de signatures du Centre des Finances publiques de Saint Valéry-sur-Somme

Références : article 14 alinéa 3 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 paru au journal officiel le 30 décembre 1962, articles L. 252 et L. 262 du Livre des Procédures Fiscales et articles 50 et 51 de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises.

ARRÊTE

M. Régis EOCHE, Receveur-Percepteur du Trésor public, trésorier de SAINT VALERY SUR SOMME, déclare constituer pour son mandataire spécial et général Mme GRAVEND Maryse, Contrôleuse

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le Centre des Finances publiques de SAINT VALERY SUR SOMME, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération, d'effectuer les déclarations de créances et d'agir en justice.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Centre des Finances publiques de SAINT VALERY SUR SOMME, entendant ainsi transmettre à Mme GRAVEND tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Cette délégation remplace celle attribuée le 8 août 2007 à Mlle MOITREL Francine.

Le 1er juin 2010

Le Trésorier

Régis EOCHE

PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Objet : Arrêté préfectoral N°55 / 2010, étendant la délégation de signature du préfet maritime de la manche et de la mer du nord aux cadres de la délégation à la mer et au littoral du département de la somme

Le vice-amiral Philippe Périssé Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

Vu l'arrêté 24/2010 du 3 mai 2010 portant délégation de signature du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord au directeur des territoires et de la mer et aux cadres de la délégation à la mer et au littoral du département de la Somme ;

Vu la demande de monsieur Paul Lurton, délégué à la mer et au littoral du Pas-de-Calais, en date du 8 juin 2010.

ARRÊTE

Article 1er. : Dans le cadre de l'arrêté de délégation de signature n° 24/2010 du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord à Monsieur Paul Lurton, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral du département de la Somme, l'ensemble de la délégation de signature est étendu à monsieur Charles-André Massa, ainsi qu'à monsieur François Lambert pour les missions et tâches spécifiques qui leur sont confiées à titre permanent sous son autorité.

Article 2. : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme et le délégué à la mer et au littoral du département du Pas-de-Calais sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté qui sera enregistré et publié au registre des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Cherbourg, le 24 juin 2010

Signé : Philippe Périssé

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Objet : Arrêté n° DROS-HD-DT60-10-004, autorisation de création d'un SESSAD de 15 places avec redéploiement de 4 places de l'IRPR de Longueil Annel, géré par l'Association de Santé Mentale « La Nouvelle Forge » sis 2 avenue de l'Europe 60100 CREIL

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1, L.313-1 à L.313-9 et R.313-1 à D.313-14 et les articles R.312-180 à R.312-192 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu la décision du 2 avril 2010 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) version n° 4 adopté par le Préfet de région en date du 30 avril 2009 ;

Vu le schéma départemental du Conseil Général 2009-2013 ;

Vu l'arrêté fixant les modalités d'accueil de l'internat et du semi internat de l'Institut Régional de Psychothérapie et de Rééducation (I.R.P.R.) de Longueil-Annel, du 4 octobre 1977 ;

Vu le dossier de demande de création d'un SESSAD troubles du comportement et de la conduite de 15 places par redéploiement de 4 places de l'Institut Régional de Psychothérapie et de Rééducation (IRPR) représenté par l'Association de Santé Mentale « La Nouvelle Forge » et réputé complet le 29 octobre 2009 ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de moyens (CPOM) signé le 19 décembre 2008 par le président de l'association « Nouvelle Forge » et Monsieur le Préfet de l'Oise ;

Vu l'avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale de Picardie, lors de sa réunion du 19 mars 2010 ;

Considérant que ce projet se fait par redéploiement de crédits et à enveloppe constante ;

Considérant que le projet présente un coût de fonctionnement qui n'est pas hors de proportion avec le service rendu ou les coûts des établissements et services fournissant des prestations comparables

Sur proposition de la Directrice de la régulation et de l'offre de santé de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

ARRÊTE

Article 1er : La création d'un SESSAD de 15 places pour troubles du comportement et de la conduite par redéploiement de 4 places de l'IRPR à THOUROTTE demandée par l'Association de Santé Mentale « La Nouvelle Forge » à CREIL est autorisée à compter du 1er mai 2010.

Article 2 : Les bénéficiaires sont des enfants, adolescents et jeunes adultes de 6 à 20 ans souffrant de troubles du comportement et de la conduite.

Article 3 : Cette création de SESSAD et le redéploiement des 4 places de l'IRPR sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Numéro FINESS de l'entité juridique (EJ) : 60 010 704 9
Numéro FINESS de l'établissement (ET) : à créer
Code catégorie d'établissement : 182 – SESSAD
Code discipline d'équipement : 319 – Education Spécialisée et Soins à domicile Enfants Handicapés
Code mode de fonctionnement : 14 - Externat
Code catégorie clientèle : 836 – Préparation à la Vie Sociale pour Adolescents Handicapés 902 – Education Profession. & Soins Spécial enfants Handicapés
Capacité totale autorisée : 15 places
Capacité installée avant la présente autorisation : 0 places
Code mode de fixation des tarifs : 05 – Préfet de Département (désormais ARS) - médico-social

Article 4 : L'aire géographique d'intervention couvrira principalement l'arrondissement de Clermont.

Article 5 : Conformément à l'article L.313-6 du Code de l'action sociale et des familles, la validité de la présente autorisation est conditionnée au résultat de la visite de conformité de la structure aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L.312-1 du code précité.

Aux termes de l'article D.313-11 dudit code, celle-ci doit être conduite deux mois avant la date d'ouverture de l'établissement. La personne physique ou la personne morale de droit public ou privé détentrice de l'autorisation saisit la ou les autorités compétentes mentionnées à l'article L. 313-3 ou l'autorité mentionnée à l'article L. 315-4 afin de réaliser cette visite.

Article 6 : En application de l'article L.313-1 alinéa 4, cette autorisation est accordée pour une durée de quinze ans.

Article 7 : En application de l'article L.313-1 alinéa 6 du Code de l'action sociale et des familles, l'autorisation de création de cette structure sera réputée caduque si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa notification.

Article 8 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des

autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

Article 9 : La présente autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale départementale.

Article 10 : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication au recueil des actes administratifs
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication au recueil des actes administratifs
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, sis au 14 rue Lemerchier, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 11 : Le Directeur Général de l'ARS de Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de la Somme et du département de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 18 juin 2010

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Signé par Mme VAN RECHEM

Objet : Arrêté n° DROS-HD-DT60-10-005, autorisation de création d'un IMPRO de 44 places par redéploiement de 44 places de l'IRPR de Longueil Annel géré par l'Association de Santé Mentale « La Nouvelle Forge » sis 2 avenue de l'Europe 60100 CREIL

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1, L.313-1 à L.313-9 et R.313-1 à D.313-14 et les articles R.312-180 à R.312-192 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu la décision du 2 avril 2010 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) version n° 4 adopté par le Préfet de région en date du 30 avril 2009 ;

Vu le schéma départemental du conseil Général 2009-2013 ;

Vu l'arrêté fixant les modalités d'accueil de l'internat et du semi internat de l'Institut Régional de Psychothérapie et de Rééducation (I.R.P.R.) de Longueil-Annel, du 4 octobre 1977 ;

Vu le dossier de demande de création d'un IMPRO, déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement de 44 places par redéploiement de 44 places de l'Institut Régional de Psychothérapie et de Rééducation (IRPR) représenté par l'Association de Santé Mentale « La Nouvelle Forge » et réputé complet le 29 octobre 2009 ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de moyens (CPOM) signé le 19 décembre 2008 par le président de l'association « Nouvelle Forge » et Monsieur le Préfet de l'Oise ;

Vu l'avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale de Picardie, lors de sa réunion du 19 mars 2010 ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que ce projet se fait par redéploiement de crédits et à enveloppe constante ;

Sur proposition de la Directrice de la régulation et de l'offre de santé de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

ARRÊTE

Article 1er : La création d'un IMPRO de 44 places pour déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement par redéploiement de 44 places de l'IRPR à THOUROTTE demandée par l'Association de Santé Mentale « La Nouvelle Forge » à CREIL est autorisée à compter du 1er mai 2010.

Article 2 : Les bénéficiaires sont des adolescents et des jeunes adultes de 13 à 20 ans.

Article 3 : Cette création d'un IMPRO par le redéploiement des 44 places de l'IRPR sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Numéro FINESS de l'entité juridique (EJ) : 60 010 704 9
Numéro FINESS de l'établissement (ET) : à créer IMPRO
Numéro FINESS de l'établissement (ET) : 60 010 190 3 IRPR
Code catégorie d'établissement : 185 - IMPRO
Code discipline d'équipement : 836 – Préparation à la vie sociale pour Adolescents Handicapés 903 – Education générale profession. & soins spécialisé Enfants Handicapés
Code mode de fonctionnement : 13 - Semi-internat 17 - Internat semaine
Code catégorie clientèle : 437 - Autistes pour 6 places

200- Trouble de caractère et du comportement pour 38 places

Capacité totale autorisée : 44 places

Capacité installée avant la présente autorisation : 0 places

Code mode de fixation des tarifs : 05 – Préfet de Département (désormais ARS) - médico-social

Article 4 : L'aire géographique d'intervention couvrira principalement les arrondissements de Beauvais, Clermont et Senlis.

Article 5 : Conformément à l'article L.313-6 du Code de l'action sociale et des familles, la validité de la présente autorisation est conditionnée au résultat de la visite de conformité de la structure aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L.312-1 du code précité.

Aux termes de l'article D.313-11 dudit code, celle-ci doit être conduite deux mois avant la date d'ouverture de l'établissement. La personne physique ou la personne morale de droit public ou privé détentrice de l'autorisation saisit la ou les autorités compétentes mentionnées à l'article L. 313-3 ou l'autorité mentionnée à l'article L. 315-4 afin de réaliser cette visite.

Article 6 : En application de l'article L.313-1 alinéa 4, cette autorisation est accordée pour une durée de quinze ans.

Article 7 : En application de l'article L.313-1 alinéa 6 du Code de l'action sociale et des familles, l'autorisation de création de cette structure sera réputée caduque si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa notification.

Article 8 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

Article 9 : La présente autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale départementale.

Article 10 : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication au recueil des actes administratifs
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication au recueil des actes administratifs
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, sis au 14 rue Lemerchier, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 11 : Le Directeur Général de l'ARS de Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de la Somme et du département de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 18 juin 2010

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Signé par Mme VAN RECHEM

Objet : Modification d'une Société d'Exercice Libéral de biologiste-responsable, biologistes coresponsables et biologistes médicaux de laboratoire de biologie médicale à Méru (60110)

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6211-2, L.6211-4, L.6212-1, L.6221-1, L.6221-2, L.6221-9, R6211-25, D6221-1 à D6221-4 (formation spécialisée), D6221-5 à D6221-9 (remplacement à titre temporaire), R6212-72 et 73 (dispositions générales), R6212-74 à 80 (constitution d'une SEL), R6212-81 à 83 (capital social), R6212-84 à 89 (fonctionnement) ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2008 modifiant l'agrément de la SELARL « LABORATOIRE DEMARQUEST-ELISABETH » dont le siège social est situé à Méru (60110) 84 rue des Martyrs ;

Vu le dossier reçu le 15 février 2010, relatif :

-à la modification de la dénomination sociale de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) « LABORATOIRE DEMARQUEST-ELISABETH » en SELARL « DEMARQUEST-BERTEAU »,

-à la transformation de la SELARL « LABORATOIRE DEMARQUEST-BERTEAU » en Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS) « BIOMADE »,

-à la démission de Messieurs Jacques DEMARQUEST et Pierre BERTEAU de leurs fonctions de cogérants de la société sous son ancienne forme,

-à la désignation de Monsieur Jacques DEMARQUEST en qualité de président de la société transformée ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2008 de la SELARL « LABORATOIRE DEMARQUEST-ELISABETH » modifiant la dénomination sociale de la société en SELARL « DEMARQUEST-BERTEAU » ;

Vu les statuts de la SELARL « DEMARQUEST-BERTEAU » suite à l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2008 ;

Vu le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2009 de la SELARL « DEMARQUEST-BERTEAU », agréant notamment :

- la transformation de la SELARL « DEMARQUEST-BERTEAU » en SELAS « BIOMADE »,

- la cessation des fonctions de cogérants de la société sous son ancienne forme,

- la nomination de Monsieur Jacques DEMARQUEST en qualité de président de la société transformée ;
Vu les statuts de la SELAS « BIOMADE » adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2009 ;
Vu l'avis du 20 avril 2010 du président du conseil central de la section G de l'ordre national des pharmaciens ;
Considérant que la SELAS « BIOMADE » sera inscrite sous le n° 34440 au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens ;
Considérant que la SELAS « BIOMADE » exploite deux laboratoires de biologie médicale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté du 22 décembre 2008 modifiant l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « LABORATOIRE DEMARQUEST-ELISABETH » est modifié comme suit :

Dénomination sociale : SELAS « BIOMADE »

Siège social : 84 rue des Martyrs à Méru (60110)

Associés professionnels internes : Monsieur Jacques DEMARQUEST : 305 parts

Monsieur Pierre BERTEAU : 1 part

Associée professionnelle externe : SELARL « BIOMAG » : 294 parts

Total : 600 parts

Article 2 : La SELAS « BIOMADE » exploite les laboratoires de biologie médicale suivants :

1) laboratoire de biologie médicale sis à Méru (60110) 84 rue des Martyrs, autorisé sous le n° 60-70

Biologiste responsable : Monsieur Jacques DEMARQUEST, médecin

2) laboratoire de biologie médicale sis à Beaumont sur Oise (95260) 1 rue Louis Blanc

Biologiste responsable : Monsieur Pierre BERTEAU, médecin

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à la SELAS « BIOMADE » et sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

1) d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens

2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la santé et des sports

3) d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens.

4) En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Fait à Amiens, le 22 juin 2010.

Pour le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

La Directrice de la Régulation de l'Offre de Santé

Françoise VAN RECHEM

Objet : Modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale à Méru (60110)

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6211-2, L.6211-4, L.6212-1, L.6221-1, L.6221-2, L.6221-9, R6211-25, D6221-1 à D6221-4 (formation spécialisée), D6221-5 à D6221-9 (remplacement à titre temporaire), R6212-72 et 73 (dispositions générales), R6212-74 à 80 (constitution d'une SEL), R6212-81 à 83 (capital social), R6212-84 à 89 (fonctionnement) ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 1994 autorisant la création d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à Méru (60110) 84 rue des Martyrs ;

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Picardie du 22 juin 2010 portant modification d'agrément de la SELARL « LABORATOIRE DEMARQUEST-ELISABETH » en SELAS « BIOMADE » ;

Vu le dossier reçu le 15 février 2010, relatif notamment à la modification de la dénomination sociale de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) « LABORATOIRE DEMARQUEST-ELISABETH » en SELARL « DEMARQUEST-BERTEAU », à la transformation de la SELARL « LABORATOIRE DEMARQUEST-BERTEAU » en Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS) « BIOMADE » ;

Vu les statuts de la SELARL « DEMARQUEST-BERTEAU » suite à l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2008 ;

Vu les statuts de la SELAS « BIOMADE » adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2009 ;

Vu l'avis du 20 avril 2010 du président du conseil central de la section G de l'ordre national des pharmaciens ;

Considérant que la SELAS « BIOMADE » sera inscrite sous le n° 34440 au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens ;

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté du 28 mars 1994 autorisant la création d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à Méru (60110) 84 rue des Martyrs, est modifié comme suit :

Numéro d'autorisation : 60-70

Adresse : 84 rue des Martyrs à Méru (60110)

Biologiste responsable : Monsieur Jacques DEMARQUEST, médecin

Exploitation : SELAS « BIOMADE »

Siège social sis à Méru (60110) 84 rue des Martyrs

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Jacques DEMARQUEST, biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale, et sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- 1) d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens
- 2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la santé et des sports
- 3) d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens.
- 4) En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Fait à Amiens, le 22 juin 2010.

Pour le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

La Directrice de la Régulation de l'Offre de Santé

Françoise VAN RECHEM

Objet : Modification d'une Société d'Exercice Libéral de biologiste-responsable, biologistes coresponsables et biologistes médicaux de laboratoire de biologie médicale à Creil (60100)

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6211-2, L.6211-4, L.6212-1, L.6221-1, L.6221-2, L.6221-9, R6211-25, D6221-1 à D6221-4 (formation spécialisée), D6221-5 à D6221-9 (remplacement à titre temporaire), R6212-72 et 73 (dispositions générales), R6212-74 à 80 (constitution d'une SEL), R6212-81 à 83 (capital social), R6212-84 à 89 (fonctionnement) ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2009 modifiant l'agrément de la SELARL « BIOMAG » dont le siège social est situé à Creil (60100) 3 avenue Jules Uhry ;

Vu le dossier reçu le 15 février 2010, relatif à l'augmentation du capital social de la SELARL « BIOMAG » par création de parts nouvelles suite à l'apport de Monsieur Jacques DEMARQUEST (parts détenues dans la SELAS « BIOMADE »), à l'intégration de Monsieur Jacques DEMARQUEST, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé ;

Vu le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2009 de la SELARL « BIOMAG », agréant notamment :

- l'apport de trois cent quatre titres détenus par Monsieur Jacques DEMARQUEST dans la SELAS « BIOMADE »,
- l'augmentation du capital social en nature par création de parts nouvelles assorties chacune d'une prime d'apport,
- l'attribution de six cent quarante et une parts nouvelles, émises à titre d'augmentation du capital de la SELARL « BIOMAG », au profit de Monsieur Jacques DEMARQUEST,
- l'intégration de Monsieur Jacques DEMARQUEST en qualité de nouvel associé de la SELARL « BIOMAG » ;

Vu les statuts mis à jour suite à l'augmentation du capital de la SELARL « BIOMAG » ;

Vu le contrat d'apport du 12 octobre 2009 des titres de la SELAS « BIOMADE » à la SELARL « BIOMAG » ;

Vu l'avis du 26 mars 2010 du président du conseil central de la section G de l'ordre national des pharmaciens ;

Considérant que la SELARL « BIOMAG » sera inscrite sous le n° 36108 au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens ;

Considérant que la SELARL « BIOMAG » exploite cinq laboratoires de biologie médicale ;

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté du 5 janvier 2009 modifiant l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOMAG » est modifié comme suit :

Dénomination sociale : SELARL « BIOMAG »

Siège social : 3 avenue Jules Uhry à Creil (60100)

Associés professionnels internes :

Monsieur Vincent MATHA 4 073 parts

Madame Brigitte AUBERT-LETRILLART 3 262 parts

Monsieur Dominique DIDRY 4 parts

Madame Monique TETAUD 1 part

Monsieur Dominique MILONGO 1 part

Monsieur Sidi Mohammed EL ALOUI 1 part

Associés professionnels externes :

Monsieur Jean Jacques GIMENEZ 1 924 parts

Monsieur Jacques DEMARQUEST 641 parts

Tiers porteur :

Société Civile « AUBERT-LETRILLART » 811 parts

Total : 10 718 parts

Article 2 : La SELARL « BIOMAG » exploite les laboratoires de biologie médicale suivants :

1) laboratoire de biologie médicale sis à Creil (60100) 3 avenue Jules Uhry, autorisé sous le n° 60-3

Biologiste-responsable : Monsieur Vincent MATHA, médecin

2) laboratoire de biologie médicale sis à Creil (60100) 1 rue Henri Dunant, autorisé sous le n° 60-78

Biologiste-responsable : Monsieur Dominique MILONGO, pharmacien

3) laboratoire de biologie médicale sis à Creil (60100) 30 rue Descartes, autorisé sous le n° 60-44

Biologiste-responsable et biologistes coresponsables :

Madame Monique TETAUD, pharmacien

Monsieur Sidi Mohammed EL ALAOUI, pharmacien

4) laboratoire de biologie médicale sis à Pont Sainte Maxence (60700) 62 rue Charles Lescot, autorisé sous le n° 60-54

Biologiste-responsable : Madame Brigitte AUBERT-LETRILLART, pharmacien

5) laboratoire de biologie médicale sis à Estrees Saint Denis (60190) 20 rue de la République, autorisé sous le n° 60-68

Biologiste-responsable : Monsieur Dominique DIDRY, pharmacien

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à la SELARL « BIOMAG » et sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

1) d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens

2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la santé et des sports

3) d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens.

4) En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Fait à Amiens, le 22 juin 2010.

Pour le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

La Directrice de la Régulation de l'Offre de Santé

Françoise VAN RECHEM

Objet : Arrêté n° 2010-001 DPPRS fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Picardie

Le Directeur Général de l'ARS de Picardie.

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1432-4 et D. 1432-28 à 1432-53;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu l'instruction ministérielle en date du 20 avril 2010, relative à la mise en place de la CRSA ;

Sur proposition des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévues aux articles D.1432-28 et D.1432-29 du code de la santé publique ;

ARRÊTE

Article 1er : La composition nominative de la formation plénière de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Picardie, membres avec voix délibérative, conformément à l'article D1432-28 du code de la santé publique, est arrêtée comme suit :

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales:

Au titre des conseillers régionaux :

Monsieur Claude GEWERC, Président du Conseil Régional,

ou son suppléant, Monsieur Nicolas DUMONT, conseiller régional

Madame Mireille TIQUET, conseillère régionale,

ou sa suppléante, Madame Béatrice LEJEUNE, conseillère régionale

Monsieur François VEILLERETTE, conseiller régional,

ou sa suppléante, Madame Michèle CAHU, conseillère régionale

Au titre des présidents des conseils généraux

Monsieur Yves DAUDIGNY, Président du Conseil Général de l'Aisne,

ou son suppléant, Monsieur Michel POTELET, conseiller général de l'Aisne

Monsieur Yves ROME, Président du Conseil Général de l'Oise,

ou son suppléant, Monsieur Gérard AUGER, conseiller général de l'Oise

Monsieur Christian MANABLE, Président du Conseil Général de la Somme,

ou sa suppléante, Madame Isabelle DEMAISON, Vice-présidente du Conseil Général de la Somme

Au titre des représentants des groupements de communes :

Monsieur Henri BROSSIER, Président de la Communauté de Communes de la Thiérarche du Centre,

ou son suppléant, Monsieur Jean-Paul BODSON

Monsieur Gilles DEMAILLY, Président de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole,

ou son suppléant, Monsieur Francis LEC

Madame Caroline CAYEUX, Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

ou son suppléant, Monsieur Philippe TOPIN

Au titre des représentants des communes :

En cours de désignation

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1) :

Madame Anne-Marie MENNEMAR, Association Entraide aux malades de Myofasciite à macrophages (E3M),

ou sa suppléante, Madame Stéphanie PARET, Déléguée Régionale de l'Alliance Maladies rares Picardie et présidente ABQTL

Monsieur Jacques MOPIN, Président d'UFC Que Choisir de l'Oise,

ou son suppléant, Monsieur Christian CHOAIN, Président du Comité de l'Aisne de la Ligue contre le cancer

Monsieur Jean-Claude MARION, Animateur Régional de France Parkinson,

ou sa suppléante, Madame Elisabeth DEWAELE, Directrice Régionale de l'Association Française contre les Myopathies (AFM)

Madame Monique FAURE, Présidente de l'Association Entraide aux Malades et Traumatés Crâniens (AEMTC),

ou sa suppléante, Madame Michèle LE ROY, Secrétaire Générale de l'Association des Insuffisants Respiratoires (comité ADEP Picardie)

Monsieur Henri BARBIER, Président du CISS PIC,

ou sa suppléante, Madame Marie-Christine PHILBERT, administratrice du CISS PIC

Madame Martine BOUTANTIN, Administratrice de l'Union Régionale des Associations Familiales (URAF) de Picardie,

ou sa suppléante, Madame Christiane FELLER, Vice-présidente de France Alzheimer Oise

Monsieur Frédéric LANCEL, Délégué AIDES, Nord-Pas-de-Calais, Picardie,

ou son suppléant, Monsieur René LEROY, Président de l'Association Jalmalv Somme.

Monsieur Hervé LE HENAFF, Président de l'Association Française des Diabétiques (AFD Picardie),

ou son suppléant, Monsieur Gérard DESSEAUX, Secrétaire Général Adjoint de l'AIR Picardie (Association des Insuffisants Rénaux de Picardie)

b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Monsieur Robert GUERLIN, Vice-président de la Fédération Départementale des Aînés Ruraux,

ou son suppléant, Monsieur Jean-Pierre HARBERS, Président de l'Union Territoriale des Retraités CFDT de la Somme

Monsieur Christian NAVWYNCK, membre du Groupement des Artisans et Commerçants Retraités de l'Oise (GACRO),

ou son suppléant, Monsieur Roland DORE, membre de la Fédération Nationale des Associations des retraités de l'Artisanat

Monsieur Pierre DURBIN, membre de l'association des Retraités FO de l'Oise,

ou son suppléant, Monsieur Jacques ESTIENNE, secrétaire de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

Monsieur Jean-Paul MENOT de l'Union Départementale des Retraités CFE-CGC de l'Aisne,

ou sa suppléante, Madame Nelly GOUJON, de l'Union Départementale des Retraités CGT de l'Aisne

c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Monsieur Alain COUDRE, représentant de l'Association des Paralysés de France de Picardie,

ou sa suppléante, Madame Emmanuelle DORE, membre du GIHP Abrachekor

Madame Marie-Christine LEGROS, présidente de l'URAPEI Picardie,

ou sa suppléante, Madame Noëlle DELEBASSEE, présidente de l'Association AUTISME PICARDIE 80

Monsieur Jean-Marc KRUS, président de l'ADEPEDA 02 (ANPEDA),

ou son suppléant, Monsieur Pierre COZE, président de l'Association pour les adultes et jeunes handicapés (APAJH 80)

Monsieur Pascal SELLIER, Président de l'Association Française des Traumatés Crâniens Picardie (AFTC),

ou son suppléant, Monsieur Silvio ADRIANI, chargé de mission au FNATH

Collège 3 : Représentants des conférences de territoire (cf. article L. 1434-17) :

Désignation reportée dans l'attente de la mise en place des conférences de territoires.

Collège 4 : Partenaires sociaux :

a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

Monsieur Philippe THEVENIAUD, Président de l'union régionale de la CFTC PICARDIE,

ou son suppléant, Madame Béatrice CORDIER

Monsieur Guy BRUET, Président de l'Union Régionale CFE-CGC PICARDIE,

ou son suppléant, Monsieur Jean-Luc GENDRE

Madame Annie NOEL, secrétaire générale adjointe de la CFDT,

ou sa suppléante, Madame Marie-Claire MATTEONI

Madame Fanny SCHOTTER, membre du comité régional de la CGT,

ou son suppléant, Monsieur Alain BAUDUIN

Monsieur Jacques GAVOIS, membre de l'union régionale Force Ouvrière,

ou son suppléant, Monsieur Olivier BRENAGET

b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

Monsieur Jacques VEZIER, membre de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)
Monsieur Alain MERCIER, membre du MEDEF,
ou son suppléant, Monsieur Stephan DE BUTLER
Monsieur Gérard WALLET, membre de l'union professionnelle artisanale régionale (UPAR),
ou sa suppléante, Madame Brigitte DENAMPS CAZIER

c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :
Monsieur Jean-François DEMIAUTTE, président régional de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales),
ou son suppléant, Monsieur Auguste LECREPS, président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Picardie

d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles
Monsieur Antoine NIAY, Chambre régionale de l'Agriculture de Picardie,
ou sa suppléante, Madame Danièle DEPIERRE, Chambre régionale de l'Agriculture de Picardie

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :
Monsieur Jean-Paul HENRY, Trésorier de la FNARS PICARDIE (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale),
ou son suppléant, Monsieur Yannick LENQUETTE, Directeur Général du SAMPS (Service d'Actions Médico-Psycho-Sociales)
Monsieur Thierry FAUVEAUX, Directeur Régional Adjoint Nord-Ouest de la Croix Rouge Française,
ou son suppléant, Monsieur Dominique CARPENTIER, Président du GRIEP (Groupement Régional de l'insertion par l'Economique en Picardie)

b) Au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale, deux représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :
Monsieur Jean-Luc VASSAUX, Administrateur CRAM Nord Picardie,
ou son suppléant, Monsieur Joseph DEBRAY, Administrateur CRAM Nord Picardie
Monsieur Henri-Pierre RADONDY, Directeur Général CRAM Nord Picardie,
ou son suppléant, Monsieur André-Marie LOOCK, Sous-directeur CRAM Nord Picardie

c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales :
En cours de désignation

d) Au titre du représentant de la mutualité française :
Monsieur Eric CHAILLOU, Membre de l'Union Territoriale de la Mutualité Française,
ou son suppléant, Monsieur Alain FENDT, Administrateur Union Régionale de Picardie

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire :
Monsieur le docteur André REIMERINGER, conseiller technique du Recteur de l'Académie d'Amiens,
ou sa suppléante, Madame le docteur Marie-Françoise PREVOT, conseillère technique et responsable départemental de l'Inspection Académique de l'Aisne
Madame Corinne MAINCENT, Conseiller Technique du Recteur de l'Académie d'Amiens,
ou sa suppléante, Madame Anne-Marie LEULIER, conseillère technique du service social du Rectorat de l'académie d'Amiens

b) Au titre des représentants des services de santé au travail :
Monsieur Francis DESERABLE, Directeur de l'ASMIS,
ou son suppléant, Monsieur Alain LEVY, Délégué Général à la MEDISIS (Maison des Entreprises et de la Formation)
Madame le docteur Carole PILA, Médecin du Travail, Médecine du Travail de l'Aisne
ou son suppléant, Monsieur le docteur Gérard ARASKIEWIRZ, Médecin du Travail, GASBTP

c) Au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :
Madame le docteur Elisabeth LE GALLO, Responsable de la Mission Prévention, Chef du Service de la PMI au Conseil Général de la Somme,
ou Monsieur le docteur Dominique BAROT, Médecin cadre technique de la prévention médico-sociale au Conseil Général de la Somme
Madame Catherine HUETTE, Cadre technique prévention prénatale au Conseil Général de la Somme,
ou sa suppléante, Madame le docteur Nathalie VAN WYMEERSCH, cadre technique PMI.

Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le médico-social ou la cohésion sociale
Monsieur le docteur Alain BERCHE, Président de l'OPHS (Office Privé d'Hygiène Sociale),
ou son suppléant, Monsieur Jean-Luc WATEAU, Président d'Aisne PREVENTIS
Monsieur le Monsieur le professeur Gérard DUBOIS, Président de l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) de Picardie,
ou son suppléant, Monsieur le professeur Jean Daniel LALAU, Président du réseau picard pour la prévention et l'éducation thérapeutique du patient et de l'association
E-PI-CURE

Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :
Monsieur Alain TRUGEON, Directeur, OR2S (Observatoire régional de la santé et du social de Picardie),

ou son suppléant, Monsieur le professeur Olivier GANRY, Président du Registre du Cancer et de la Société picarde de santé publique
 Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées (cf. article L. 141-1 du code de l'environnement) :
 Monsieur François CREPIN, directeur de la Fédération des Chasseurs de la Somme,
 ou son suppléant, Monsieur Thierry DELEFOSSE, Fédération des Chasseurs de la Somme.

Collège 7 : Offreurs des services de santé

a) Au titre des représentants des établissements publics de santé :

Monsieur le professeur Michel SLAMA, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens,
 ou son suppléant, Monsieur le docteur Jean-Marie LE BORGNE, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier de Laon
 Monsieur le docteur Daniel VALET, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier de Beauvais,
 ou son suppléant, Monsieur le docteur Georges DIAB, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier de Noyon
 Madame Catherine LAMBALLAIS, Directrice de l'Etablissement Public de Santé Mentale Départemental de l'Aisne,
 ou son suppléant, Monsieur François GAUTHIEZ, Directeur du Centre Hospitalier de Saint Quentin
 Madame Brigitte DUVAL, Directrice du Centre Hospitalier de Compiègne,
 ou son suppléant, Monsieur Frédéric BOIRON, Directeur du Centre Hospitalier de Beauvais
 Monsieur Philippe DOMY, Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens,
 ou son suppléant, Monsieur Philippe BOUCEY, Directeur du Centre Hospitalier de Clermont

b) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif :

Monsieur Vincent VESSELLE, Président de la Fédération de l'Hospitalisation Privée de PICARDIE, Directeur de la Polyclinique Saint Come de Compiègne,
 ou son suppléant, Monsieur Gilles VORMELKER, FHP PICARDIE, Directeur de la Polyclinique Saint Claude de Saint Quentin
 Monsieur le docteur Yves BACHELET, Président de la Conférence Régionale des Présidents de Conférence Médicale de l'Hospitalisation Privée de Picardie,
 ou son suppléant, Monsieur le docteur Jean BOCHET, Président de la Conférence Médicale d'établissement de la Polyclinique Saint Claude de Saint Quentin, Vice-Président de la Conférence Régionale des Présidents de Conférence Médicale de l'Hospitalisation Privée de Picardie

c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif :

Monsieur Cédric BOUTONNET, Délégué Régional de la FEHAP,
 ou son suppléant, Monsieur Thierry GUERIN, FEHAP, Directeur du Centre Le Belloy
 Monsieur le docteur François ZANASKA, Président de la Conférence Médicale d'Etablissement du Centre Médico-Chirurgical des Jockeys,
 ou son suppléant, Monsieur le docteur Jean-François BOUTELEUX, FEHAP, Président de la Conférence Médicale d'Etablissement de Villiers Saint Denis

d) Au titre du représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Monsieur Denis LARDE, Directeur de Soins Service,
 ou son suppléant, Monsieur Aymeric BOURBION, Directeur du GCS HADOS

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Monsieur Jean-Luc DARGUESSE, Vice-Président du GEPSO,
 ou son suppléant, Monsieur Michel GARANT, Directeur du GEPSO
 Monsieur Dominique SCHAEFFER, Délégué Régional de la FEGAPEI, Directeur Général ADAPEI de la Somme,
 ou son suppléant, Monsieur Hubert SAINT POL, Président de l'ADAPEI 80
 Madame Séverine DUPONT-DARRAS, Conseillère Technique, URIOPSS Picardie,
 ou son suppléant, Monsieur Guy DANDEL, Directeur Général de La Nouvelle Forge
 Madame Maryvonne JOUY, Vice-Présidente de l'UNAFAM 80,
 ou son suppléant, Monsieur Jean-Claude CARGNELUTTI, Président de PEEP 60

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Monsieur Christel ROUSSEL, SYNERPA,
 ou son suppléant, Monsieur Christian CLAIRE, Délégué Départemental de la Somme, SYNERPA
 Madame Fabienne HEULIN, GEPSO, Chargée de mission Ville d'Amiens, pour les EHPAD,
 ou sa suppléante, Madame Corinne MADUREL, Directrice de l'EHPAD de Bray sur Somme et Fouilloy
 Monsieur Jean-Luc HAMIACHE, Vice-Président de l'URIOPSS PICARDIE, Délégué FEHAP, Directeur Général de la Compassion,
 ou son suppléant, Monsieur Patrick LAROSE, Directeur, Hôpital Local de Granvillers et EHPAD de Marseille-en-Beauvaisis
 Madame Louise WIART, Conseillère Technique, URIOPSS PICARDIE,
 ou son suppléant, Monsieur Pascal LATAIX, Directeur de la maison de retraite ORPEA

Au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Monsieur Thibault D'AMECOURT, Directeur Régional de l'URIOPSS PICARDIE
 ou sa suppléante, Madame Florence LIGIER, Directrice de l'ADARS, Déléguée Départementale de la FNARS

h) Au titre du représentant des responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé :

Monsieur le docteur Benjamin CAZE, responsable de la Maison de Santé de FLESSELLES,

ou son suppléant, Monsieur le docteur Pierre FORTANE, membre de la Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé (FFMPS)

i) Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région :
Monsieur le docteur Philippe DESCOMBES, Administrateur du Réseau Régional de Cancérologie de Picardie (ONCOPIC),
ou son suppléant, Monsieur le Docteur Christophe GAUTARD, Président du réseau CECILIA

j) Au titre du représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :
Monsieur le docteur Luc GUIHENEUF, Président de l'association ARL80,
ou son suppléant, Monsieur le docteur Benoît CABANEL, Président de l'association AM2L

k) Au titre du médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :
Madame le docteur Christine AMMIRATI, Chef de service, coordonnateur pôle SAMU-urgences au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens,
ou son suppléant, Monsieur le docteur Gérard MEYER, Chef du service des urgences du Centre Hospitalier de Creil

l) Au titre du représentant des transporteurs sanitaires
Monsieur Pierre-Yves VANSTAVEL, Gérant de CREIL AMBULANCES,
ou son suppléant, Monsieur Jacky QUEQUET, Gérant des AMBULANCES REGIONALES D'ALBERT

m) Au titre du représentant de services départementaux d'incendie et de secours
Monsieur le Colonel Marc DEHEDIN, Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme,
ou son suppléant, Monsieur le Colonel Gilles GREGOIRE, Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise

n) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé
Madame le docteur Pascale AVOT, Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers / Centre Hospitalier Laennec de Creil,
ou son suppléant, Monsieur le docteur Olivier BOITARD, CPH / Centre Hospitalier Intercommunal de CLERMONT

o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé
Monsieur le docteur Eric ALEXANDRE, Président du Syndicat des Chirurgiens dentistes de la Somme (CNSD),
ou son suppléant, Monsieur le docteur Olivier LEROY, Président UJCD Picardie
Madame Cécile GAFFET, Pharmacienne, Syndicat des Pharmaciens de la Somme (FSPF),
ou son suppléant, Monsieur Jean-Claude THOMAS, Pharmacien (FSPF)
Monsieur le docteur Yves SIERZCHULA, URML de Picardie, Président Section Spécialistes,
ou son suppléant, Monsieur le docteur Christian LELARGE, URML de Picardie
Monsieur le docteur Richard CASSE, URML de Picardie, Président Section Généralistes,
ou son suppléant, Monsieur le docteur José CUCHEVAL, URML de Picardie, Vice-Président Section Généralistes
Madame Isabelle BRILLET, Infirmière, Fédération Nationale des Infirmiers (FNI),
ou son suppléant, Monsieur Franck PEREZ, Infirmier, Convergence Infirmière
Madame Sylvie DESALEUX, Masseur kinésithérapeute, Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR),
ou son suppléant, Monsieur Frédéric DUBOIS, Masseur kinésithérapeute, Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR)

p) Au titre du représentant de l'ordre des médecins :
Monsieur le docteur Walter VORHAUER, Conseiller Régional de l'Ordre des Médecins de Picardie, Secrétaire Général du Conseil National de l'Ordre,
ou son suppléant, Monsieur le docteur Jacques LIENARD, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins de Picardie

q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région :
Monsieur Marc BOCQUILLON, Président du SAPIR-IMG,
ou son suppléant, Monsieur Sébastien BLANPAIN, Président de l'Association Professionnelle des Internes

Collège 8 : Personnalités qualifiées :
Monsieur le professeur Jean-Pierre CANARELLI, Président de la Conférence Régionale de la Santé de Picardie
Monsieur le professeur Daniel LE GARS, Doyen de la Faculté de Médecine d'Amiens

Article 2 : Participent, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Picardie et au sein de ses différentes formations :

Le Préfet de région
Le Président du Conseil économique et social régional
Les Chefs de Service de l'Etat en Région
Le Directeur Régional des Affaires culturelles
Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt
Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Le Directeur Régional des Finances Publiques
Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
Le Recteur de l'Académie d'Amiens
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

Les Conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général représentés par Monsieur Christian CAUDRON, Conseiller

La MSA de Picardie représentée par Monsieur Henri ROCOULET, Administrateur

Le RSI de Picardie représenté par Monsieur Michel CHAMILLARD, Président

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être porté devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai franc de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le responsable du département de la démocratie régionale de santé de Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Fait à Amiens, le 24 juin 2010

Le Directeur Général,

Christophe JACQUINET

CENTRE HOSPITALIER INTERDÉPARTEMENTAL DE CLERMONT DE L'OISE

Objet : Avis de concours externe sur titres pour le recrutement d'un cadre de santé (filière rééducation)

Madame le Directeur du Centre Hospitalier Interdépartemental de CLERMONT de l'OISE informe qu'un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir un poste de cadre de santé, filière rééducation au Centre Hospitalier Interdépartemental de CLERMONT. Ce concours est organisé conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière.

Peuvent faire acte de candidature, les candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les corps régis par les décrets n°88-1077 du 30 novembre 1988, n° 89-609 du 1er septembre 1989 et n° 89-613 du 1er septembre 1989 et du diplôme de cadre de santé ou certificat équivalent, ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein. Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé pour se présenter au concours sur titres externe.

Les demandes de participation à concourir, affranchies au tarif en vigueur, doivent être adressées au plus tard le 23 août 2010 le cachet de La Poste faisant foi au :

Centre Hospitalier Interdépartemental de CLERMONT de l'OISE

Direction des Ressources Humaines - Département Concours

2 rue des Finets - 60607 CLERMONT de l'OISE Cedex.

Un dossier destiné à compléter l'inscription du candidat lui sera ensuite adressé.

ATTENTION : aucune demande de dossier d'inscription ne sera considérée comme valant inscription au concours.

CLERMONT, le 22 juin 2010

Le Directeur,

G. MAHARI

Objet : Avis de concours interne sur titres pour le recrutement de quatre cadres de santé (filière infirmière)

Madame le Directeur du Centre Hospitalier Interdépartemental de CLERMONT de l'OISE informe qu'un concours interne sur titres est ouvert en vue de pourvoir quatre postes de cadre de santé, filière infirmière, dans les établissements suivants :

Centre Hospitalier de CREIL, 1 poste

Centre Hospitalier de SENLIS, 2 postes

Centre Hospitalier Interdépartemental de CLERMONT, 1 poste

Ce concours est organisé conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière.

Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets n° 88-1077 du 30 novembre 1988, n° 89-609 du 1er septembre 1989 et n° 89-613 du 1er septembre 1989, comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique. Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé pour se présenter au concours sur titres interne.

Les demandes de participation à concourir, affranchies au tarif en vigueur, doivent être adressées au plus tard le 23 août 2010 le cachet de La Poste faisant foi au :

Centre Hospitalier Interdépartemental de CLERMONT de l'OISE
Direction des Ressources Humaines - Département Concours
2 rue des Finets - 60607 CLERMONT de l'OISE CEDEX.

Un dossier destiné à compléter l'inscription du candidat lui sera ensuite adressé.

ATTENTION : aucune demande de dossier d'inscription ne sera considérée comme valant inscription au concours.

CLERMONT, le 22 juin 2010

Le Directeur,
G. MAHARI

CENTRE HOSPITALIER D'ALBERT

Objet : Recrutement sans concours d'adjoint administratif hospitalier 2ème classe

« Conformément aux dispositions du décret n° 2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, un recrutement sans concours aura lieu dans les deux mois suivant l'insertion de cet avis au Recueil des Actes Administratifs en vue de pourvoir :

2 postes d'adjoints administratifs hospitaliers,

Aucune condition de titres ou de diplôme n'est exigée des candidats qui ne doivent pas être âgés de plus de 55 ans au 1er janvier 2010.

Les lettres de candidature auxquelles sera joint un curriculum vitae détaillant les formations suivies et les emplois occupés doivent être adressées au Directeur du Centre Hospitalier d'ALBERT, rue Tien Tsin, boîte postale n° 30214, 80303 ALBERT cedex, au plus tard dans un délai de deux mois suivant l'insertion de cet avis.

Ces dossiers de candidature seront examinés par une commission qui retiendra les agents qui seront convoqués à un entretien. A l'issue de ces auditions, la commission arrêtera par ordre d'aptitude la liste des candidats déclarés aptes. »

Albert, le 22 juin 2010

Le Directeur
Signé : Yves RICHEZ

Objet : Recrutement sans concours d'agent des services hospitaliers qualifié

« Conformément aux dispositions du décret n° 2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, un recrutement sans concours aura lieu dans les deux mois suivant l'insertion de cet avis au Recueil des Actes Administratifs en vue de pourvoir :

5 postes d'agent des services hospitaliers qualifié

Aucune condition de titres ou de diplôme n'est exigée des candidats qui ne doivent pas être âgés de plus de 55 ans au 1er janvier 2010.

Les lettres de candidature auxquelles sera joint un curriculum vitae détaillant les formations suivies et les emplois occupés doivent être adressées au Directeur du Centre Hospitalier d'ALBERT, rue Tien Tsin, boîte postale n° 30214, 80303 ALBERT cedex, au plus tard dans un délai de deux mois suivant l'insertion de cet avis.

Ces dossiers de candidature seront examinés par une commission qui retiendra les agents qui seront convoqués à un entretien. A l'issue de ces auditions, la commission arrêtera par ordre d'aptitude la liste des candidats déclarés aptes.

Albert, le 22 juin 2010

Le Directeur
Signé : Yves RICHEZ

UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE

Objet : Arrêté portant délégation de signature à M. Henri COPIN

Vu le Code de l'Education, notamment son article L.712-2 et L.713-4

Vu le décret n°94-39 du 14 janvier 1994, notamment son article 10

Vu l'absence du Directeur de l'UFR de médecine du 8 juillet 2010 au 2 août 2010

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est accordée à Monsieur Henri COPIN, premier assesseur de l'UFR de médecine, pour ordonnancer les recettes au nom du Président de l'Université de Picardie Jules Verne et d'assurer ainsi l'exécution du budget de sa composante, d'engager les dépenses, dans la limite des crédits disponibles, et d'attester du service fait.

Article 2 : Délégation de signature est accordée à Monsieur Henri COPIN, premier assesseur de l'UFR de médecine, en vue de signer, au nom du Président et pour sa composante, les documents à caractère pédagogique suivants : relevés de notes, attestations de réussite, propositions relatives aux demandes de validation d'études, attestations de présence, attestations d'assiduité.

Article 3 : Cette délégation est accordée pour la période du 8 juillet 2010 au 2 août 2010 à 20 heures.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au sein de l'Université de Picardie Jules Verne.

Le 24 juin 2010,

Le Président de l'Université de Picardie Jules Verne,

Georges FAURÉ

